

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 19 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Thierry BERTRAND, Denis BUVAT, Céline BRUNIERA, Nicole DEDEBAT, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Caroline FERRER, Carole GAUDEZ, Patricia GOUPIL, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Patrice LARRIEU, Corinne LAYE, Annie LE PAPE, Catherine LOUIT, Jean-Pierre MICHAS, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Nicolas REY-BETHBEDER, Laurence ROUSSEL, Simon SANCHEZ, Annabelle SARRAT, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Pascal VALIERE.

**Procuration :** Monsieur Thierry ANDRAU à Monsieur Pascal VALIERE, Monsieur Philippe LANDES à Madame Arlette GRANGE, Monsieur Laurent POMERY à Madame Annie LE PAPE.

**Monsieur Denis BUVAT est élu secrétaire de séance.**

### VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2022

Le Procès-Verbal est validé à l'unanimité.

**Aucun commentaire relatif à ce procès-verbal.**

### DÉLIBÉRATIONS

#### 22 x 108 - Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2023

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme (AP) votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement (CP) prévus par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une autorisation du Conseil municipal (article 1612-1 du CGCT).

Le montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées est de **2 490 600 € x 25 % = 622 650,00 €**.

N° de l'opération ou chapitre	Libellé de l'article	Montant	Observations
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	30 000,00	Provision
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	30 000,00	Provision

21 - Immobilisations corporelles	21311 - Hôtel de ville	22 000,00	Remplacement climatisation salle du Conseil municipal
21 - Immobilisations corporelles	21318 - Autres bâtiments publics	30 000,00	Étanchéité cheneau salle 2 COSEC
21 - Immobilisations corporelles	21318 - Autres bâtiments publics	25 000,00	Reprises fissures tribune du rugby
21 - Immobilisations corporelles	21538 - Autres réseaux	20 000,00	Remplacement poteau incendie
21 - Immobilisations corporelles	2184 - Mobilier	5 000,00	Mobilier pour de futures embauches ou casses mobilier
36 Achat matériel informatique	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	Achat de PC
36 Achat matériel informatique	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	35 000,00	Changement de serveur
148 Travaux Salle Gravette	2138 - Autres constructions	30 000,00	Travaux gros œuvre CTA Gravette
<b>TOTAL</b>		<b>232 000,00</b>	

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits figurant ci-dessus.

**Monsieur Denis PERY :** nous avons proposé une liste de montants de provisions de dépenses dans l'attente du vote du budget, qui interviendra le 13 février 2023. Nous avons précisé en observation les possibilités de dépenses, dont peuvent faire l'objet les montants provisionnés. L'intérêt est d'avoir les bonnes sommes pour engager le budget le plus rapidement possible.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** cette délibération est tout à fait normale pour pouvoir débiter l'année prochaine. Plusieurs choses nous interpellent toutefois, notamment la reprise de fissures aux tribunes du rugby et les travaux d'étanchéité du COSEC. Le budget était déjà en effet conséquent pour le rugby : nous étions partis d'après les premières études à 800 000 € et nous sommes aujourd'hui à 1 300 000 €. Comment se fait-il que des fissures apparaissent alors que les travaux viennent de se terminer ? Comment a été réalisé le suivi des travaux ? De la même manière, concernant l'étanchéité du COSEC : les travaux ont-ils été mal réalisés ? Si oui, pourquoi ? J'aurais également des questions concernant la climatisation de la salle du Conseil Municipal, j'aimerais savoir ce que vous avez prévu. Vous en aviez parlé en commission « finances », Monsieur ANDRAU nous a fait un compte rendu. Je sais que vous n'avez pas encore tranché à ce sujet, n'est-ce pas ? Ou avez-vous pris la décision de changer la climatisation ?

**Monsieur le Maire :** les sommes inscrites pour les malfaçons sont celles portées au budget, car en tout état de cause, la commune avancera les sommes avant le remboursement par les assurances. Sur les chantiers de cette envergure, il y a parfois des malfaçons, ce qui est le cas pour les tribunes et les services travaillent aujourd'hui d'arrache-pied avec les assurances et les conseillers juridiques pour traiter ce dossier.

Concernant le COSEC, il s'agit d'un autre sujet. Nous inscrivons donc cette somme, car nous serons probablement également amenés à avancer l'argent, dans le cadre des expertises qui seront à

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

mener. La commune sera ensuite remboursée par les assurances dans le cadre de ce traitement. Concernant la question : « Pourquoi y a-t-il des malfaçons ? » Comme dans tout chantier de cette taille, des malfaçons peuvent se révéler, ce qui est le cas avec ces fissures. Il n'y a donc pas d'inquiétude particulière à avoir. Les services juridiques, les services techniques et la direction générale travaillent sur ce sujet pour rendre le bâtiment, tel que nous sommes en droit de l'attendre. Concernant le COSEC, des travaux ont été effectués, mais ils étaient insuffisants et il faut y revenir. Ils seront également traités dans le cadre juridique.

En ce qui concerne la climatisation de la salle du Conseil, il est vrai que cette salle est aujourd'hui un lieu d'accueil, notamment l'été avec les mariages. Beaucoup de personnes âgées viennent donc ici à des moments de l'année, où il y fait assez chaud. Il s'agit donc de remplacer le matériel qui est défaillant, dans le cadre des travaux et nous sommes en train de finaliser ce dossier.

La question du traitement de la salle municipale est à suivre.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : concernant les frais d'études, de quelles études s'agit-il ?

**Monsieur Denis PERY** : il s'agit surtout de provisions pour des frais d'études, comme pour la rénovation de l'école le Petit Prince. Elles pourraient être engagées par exemple dès janvier.

Dans le cadre de la présentation du ROB en début d'année, vous aurez plus de précisions sur les orientations politiques définies pour ce budget 2023 et jusqu'à la fin du mandat.

**Monsieur le Maire** : cette délibération technique découle du budget 2022, dont les lignes ont été reprises et dont nous avons déduit le quart pour la délibération.

**Monsieur Denis PERY** : il s'agit de donner de la flexibilité aux services, dans l'attente du vote du budget qui interviendra en début février.

**Monsieur le Maire** : En effet, et il s'agit de pouvoir lancer les actions – comme l'étude thermique sur une école ou le démarrage de Bourg-Centre, etc. – sans avoir de contraintes budgétaires.

Rapporteur : Monsieur Denis PERY

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 5

**(Mesdames et Messieurs Nicole DEDEBAT, Annabelle SARRAT, Nicolas REY-BETHBEDER, Thierry ANDRAU et Pascal VALIERE se sont abstenus)**

### **22 x 109 – Budget communal – Décision modificative n° 3**

Le budget primitif est une prévision de dépenses et de recettes à réaliser au cours d'une année donnée. En raison d'éléments nouveaux, il peut être corrigé à tout moment par des décisions modificatives (DM). Chacune des modifications doit respecter les règles de l'équilibre budgétaire, c'est-à-dire que les dépenses supplémentaires doivent être couvertes par des recettes nouvelles ou compensées par des réductions de dépenses.

Cette décision modificative n° 3 présente uniquement les articles impactés considérant que le vote est au niveau des chapitres et des opérations.

Il convient donc de modifier les crédits budgétaires du budget communal comme exposé dans les documents ci-dessous :

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

3/34

## Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Libellé	BP 2022	DM n°3	Total
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 128 496,00</b>	<b>194 100,00</b>	<b>2 322 596,00</b>
60612	Énergie - Électricité	300 000,00	116 100,00	416 100,00
60613	Chauffage urbain	100 000,00	75 000,00	175 000,00
60622	Carburants	30 000,00	9 000,00	39 000,00
6238	Divers	6 000,00	-6 000,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>3 610 000,00</b>	<b>229 000,00</b>	<b>3 839 000,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>711 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>711 000,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 071 550,00</b>	<b>-67 300,00</b>	<b>1 004 250,00</b>
6541	Créances admises en non valeur	70 300,00	-67 300,00	3 000,00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>186 000,00</b>	<b>2 600,00</b>	<b>188 600,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>28 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 400,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	2 000,00		2 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>10 742,11</b>		<b>10 742,11</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>7 748 188,11</b>	<b>358 400,00</b>	<b>8 106 588,11</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>3 362 430,00</b>		<b>3 362 430,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>345 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>345 800,00</b>
6811	Dotations aux amort. des immobilisations incorporelles et corp.	345 800,00		345 800,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 708 230,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 708 230,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>3 708 230,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 708 230,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 456 418,11</b>	<b>358 400,00</b>	<b>11 814 818,11</b>

## Recettes de fonctionnement

Chapitre / Article	Libellé	BP 2022	DM n°3	Total
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>122 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>122 000,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>198 200,00</b>	<b>7 200,00</b>	<b>205 400,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>5 174 000,00</b>	<b>116 600,00</b>	<b>5 290 600,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>2 553 700,00</b>	<b>212 300,00</b>	<b>2 766 000,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>233 100,00</b>	<b>4 800,00</b>	<b>237 900,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>8 000,00</b>	<b>16 000,00</b>	<b>24 000,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	1 000,00	1 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>8 289 100,00</b>	<b>357 900,00</b>	<b>8 647 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>2 000,00</b>
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au	1 500,00	0,00	1 500,00
7811	Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00	500,00	500,00
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>3 165 818,11</b>		<b>3 165 818,11</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 456 418,11</b>	<b>358 400,00</b>	<b>11 814 818,11</b>

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

### DM n°3 de 2022 dépenses d'investissement par service

Sens	Compte	Opération	Gestionnaire de crédits	Proposition	Explications
D	28152		MAIRIE	500,00	Reprise s/ amort. n° inventaire 348 dotation de 2021 (Ordre)
<b>TOTAL</b>				<b>500,00</b>	

### DM n°3 de 2022 recettes d'investissement par service

Sens	Compte	Opération	Gestionnaire de crédits	Proposition	Explications
R	1323	28	ST	24 000,00	Abords, intérieurs et tribunes du COSEC délib 22 x 42 du 4/4 et CP CD 31 du 7/7/2022 pour 23 598,43 €
R	1323	21	ST	27 000,00	Trvx étanchéité Tabarly délib 22 x 41 du 4/4 et CP CD31 du 7/7/2022 pour 26 660,85 €
<b>TOTAL</b>				<b>51 000,00</b>	

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 3.

**Monsieur Denis PERY** : dans le cadre de cette décision, nous proposons une augmentation des dépenses de 358 400 € de la section de fonctionnement. Au niveau du chapitre 011, les « charges à caractère général » comprennent principalement les dépenses d'énergie. L'électricité affiche 116 000 € supplémentaires. Au niveau du « chauffage urbain », nous avons 75 000 € supplémentaires pour le gaz, et au niveau du carburant, 9 000 € supplémentaires.

Dans les « divers », les 6 000 € en moins correspondent aux chèques Cdhoc versés aux agents en fin d'année et qui passent au chapitre 012, à la demande de la Trésorerie.

Comme vous pouvez le voir, au niveau des dépenses d'énergie, nous arrivons à près de 600 000 €, contre 350 000 € en 2021. A ce stade des prévisions budgétaires pour 2023, nous serions autour de 1 200 000 €.

Au niveau des charges de personnel, compte 012, nous avons 229 000 € de charges supplémentaires. Ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

- Décisions exogènes : 81 000 € ;
  - o Réforme de la catégorie C dans la revalorisation des grilles : 30 000 € ;
  - o Augmentation du point d'indice de 3,5 % qui est intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2022 : 45 000 €, ce qui donnera 90 000 € en année pleine en 2023 ;
  - o Révision du SMIC : 6 000 € ;
- Au niveau des remplacements imprévus intervenus sur l'année 2022 : 61 800 €. Ces remplacements imprévus ont été financés dans le cadre des remboursements de l'assurance de prévoyance à hauteur de 115 354 € ;
- Un remplacement pour congé maternité : 30 000 € ;
- Décisions internes dont des titularisations, des révisions IFSE et des changements du temps de travail : 34 000 € ;
- Régularisation de l'assurance du personnel avec une augmentation de : 9 200 € ;
- Les chèques-cadeaux de fin d'année pour le personnel : 14 000 €, la somme était initialement inscrite au chapitre 011.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

*Au niveau des autres charges de gestion courante, nous annulons les créances admises en non-valeur, pour un montant de - 67 300 €. Lors du vote du budget, 67 300 € avaient été provisionnés dans le cadre des impayés du SIECT de 2010 à 2017. Pour cette année, la Trésorerie n'a pas souhaité passer cette somme en créance admise en non-valeur. Le Trésorier va donc continuer à régulariser ces sommes.*

*Concernant les charges financières, nous avons 2 600 € supplémentaires.*

*Soit un total de dépenses supplémentaires d'un montant de 358 400 €.*

*Concernant les recettes, la DM est équilibrée de la même somme.*

*Les produits des services, du domaine et des ventes diverses affichent 7 200 € supplémentaires, cela touche principalement l'occupation des sols.*

*Au niveau des impôts et taxes, nous avons 116 600 € supplémentaires, qui concernent principalement la taxe additionnelle aux droits de mutation, pour un montant de 108 000 € supplémentaires.*

*Au niveau des dotations, nous avons 212 300 €. Nous avons été très prudents en début d'année lors du vote du budget, nous avons environ 50 000 € supplémentaires sur la dotation globale de fonctionnement.*

*Au niveau des autres attributions et participations, nous avons une dotation de 140 000 € qui correspond à l'acompte de la dotation « inflation » versée par l'Etat, dont nous espérons obtenir 300 000 €. Le solde sera possiblement versé au cours de l'année 2023. Cette dotation « inflation » vient compenser la hausse des dépenses d'énergie, vue précédemment, ainsi que l'augmentation du point d'indice.*

*Les revenus des immeubles affiche 4 800 €, il s'agit des revenus des loyers supplémentaires.*

*Pour les revenus exceptionnels, nous avons 16 000 € qui concernent principalement les recettes des sinistres pour 7 000 € et les recouvrements sur créance admise en non-valeur pour 7 500 € supplémentaires. Les écritures comptables affichent 500 €.*

*Concernant les recettes et dépenses d'investissement, nous avons 500 € sur la reprise d'amortissements au niveau des dépenses au compte 28152.*

*Au niveau des recettes d'investissement, nous avons la notification en 2022 de deux subventions du Conseil Départemental : pour l'aménagement des abords, intérieurs et tribunes du COSEC ; 24 000 € et pour les travaux d'étanchéité de Tabarly, 27 000 €.*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : nous voyons que le coût de l'inflation et de l'énergie impacte fortement notre commune, que ce soit pour l'électricité ou pour le gaz. Nous ne pouvons que regretter que d'autres sources d'énergie n'aient pas été prévues plus tôt, c'est un fait. Il faut faire avec ce que nous avons.

*Concernant le 7381, dans les recettes de fonctionnement, nous avons 108 000 € de plus sur les taxes additionnelles au droit de mutation ou à la taxe à la publicité. De quoi s'agit-il, car il s'agit quand même de 100 000 € en plus ?*

**Monsieur Denis PERY** : il s'agit des droits de mutation liés aux ventes de biens sur la commune. Cette taxe se rapporte majoritairement aux 80 % des 8 % des frais de notaire qui sont versés à la Commune.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : le nombre de ventes réalisées était-il donc supérieur au nombre escompté initialement ?

**Monsieur Denis PERY** : nous avons effectivement été très prudents. Nous avons des droits de mutation très élevés sur la commune depuis deux ans, du fait de la COVID et de l'attractivité de la commune.

**Monsieur le Maire** : les biens se vendent. L'activité immobilière sur la collectivité engendre ces recettes qu'il vaut mieux toujours aborder de manière prudentielle.

Rapporteur : Monsieur Denis PERY

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **22 x 110 - Admission en non-valeur**

Des titres ont été émis à l'encontre de plusieurs débiteurs au cours des exercices antérieurs. Malgré les relances et les poursuites engagées par la Trésorerie de Saint-Lys, certains de ces titres restent impayés et peuvent être considérés comme irrécouvrables.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont enregistrées :

- Au compte 6541 à hauteur des admissions en non-valeur prononcées par l'assemblée délibérante pour apurement des comptes de prise en charge des titres de recettes. L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable ;
- Au compte 6542 pour les pertes sur les créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations.

La Trésorière de Muret a communiqué le 23 novembre dernier l'état correspondant pour un montant de **1 288,92 € concernant les années 2019 à 2021** se répartissant de la manière suivante :

Année	6541 Créances admises en non-valeur	6542 Créances éteintes
2019	1 118,92	0,00
2020	70,00	0,00
2021	100,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 288,92</b>	<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'admettre en non-valeur le montant de 1 288,92 €.

**Monsieur Denis PERY** : comme précisé précédemment, ces changements n'empêchent pas le Trésorier de continuer à essayer de recouvrer les sommes précitées.

Rapporteur : Monsieur Denis PERY

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **22 x 111 - Attributions de compensation définitives 2022**

Suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 octobre 2022 portant sur le montant des attributions définitives de 2022, les modifications intervenant sur l'attribution de compensation sont les suivantes :

- **Comptabilisation de la compétence « voirie »,**
- **Refacturation des services communs au titre de 2022.**

Le Conseil Municipal approuve les attributions de compensation définitive 2022 de la commune de Saint-Lys selon un montant de **623 479 €** au titre de l'AC de fonctionnement par la prise en compte de la refacturation des services communs et de **895 309 €** au titre de l'AC d'investissement par la prise en compte de la comptabilisation de la compétence « voirie ».

**Monsieur Denis PERY** : les 895 309 € comprennent le bilan « voirie » pour 2022 et le remboursement des 1 400 000 € du droit de tirage « voirie » à la demande du Muretain Agglo. Une somme avait été versée en 2021 et le solde est intervenu en 2022.

Rapporteur : Monsieur Denis PERY

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : avant d'aborder la délibération suivante, j'ai oublié de préciser que Monsieur BUVAT était secrétaire de séance. Veuillez m'excuser Monsieur BUVAT de cet oubli malencontreux, il n'est jamais trop tard pour bien faire. J'en profite pour présenter Madame BOUCHE qui est avec nous ce soir et qui nous a rejoints pour faire partie du service juridique de la Collectivité.

\*\*\*\*\*

## **22 x 112 – Tarification assainissement pour 2023**

Il convient de fixer les divers tarifs d'assainissement pour la Commune de Saint-Lys comme exposé ci-dessous, afin de les proposer au Muretain Agglo :

- Montant de la redevance fixe d'assainissement : **55 € HT** par unité d'habitation, par unité d'exercice d'une profession sous réserve qu'il existe un point d'eau au titre du local, par logement dans un groupe d'habitation, tarif applicable à compter de la présente délibération pour la facturation 2023 ;
- Prix de la redevance du m<sup>3</sup> d'eau consommé : **1,30 € HT** conformément à l'état des consommations d'eau établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch, tarif applicable à compter de la présente délibération pour la facturation 2023 ;
- Montant de la redevance fixe de certains établissements s'élève à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

<b>Collège</b>	<b>1 396,00</b>
<b>Foyer Maréchal Leclerc</b>	<b>1 565,00</b>
<b>SA SOGEMAR - La Joie de Vivre</b>	<b>1 565,00</b>
<b>SA SOGEMAR - Les Rossignols</b>	<b>1 565,00</b>
<b>Les Amis de l'Enfance Centre Rosine Bet</b>	<b>1 565,00</b>
<b>APEIHSAT Foyer Espoir Mas Concorde</b>	<b>1 565,00</b>
<b>Magasin Leclerc</b>	<b>1 823,00</b>
<b>Magasin Intermarché</b>	<b>2 605,00</b>
<b>Magasin Briconautes*</b>	<b>1 042,00</b>

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

—

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

8/34

Magasin Bricomarché	986,00
Magasin LIDL	651,00

*\*ou toute enseigne qui reprendra le site*

Le Conseil Municipal approuve la tarification assainissement pour 2023.

**Monsieur le Maire** : la délibération qui vous a été envoyée avec la convocation, contenait une erreur et je m'en excuse. Le prix de la redevance du mètre cube d'eau consommée n'est pas de 1 300 € HT, mais de 1,30 € HT. Je pense que vous l'auriez corrigé de vous-même. La délibération a été corrigée pour que la virgule soit placée au bon endroit.

**Monsieur Denis PERY** : je vais rappeler l'historique des tarifs « assainissement », plus particulièrement ceux de 2022. La commune de Saint-Lys n'a pas augmenté ces tarifs depuis 2019. Le SIVOM SAGe a appliqué une hausse de 5,5 % en 2022 et les autres entités de 8,2 %. Concernant le positionnement au niveau du territoire, il s'agit toujours d'une présentation pour une facture de 120 m<sup>3</sup> HT, par exemple pour 2022 :

- SIVOM SAGe : 194,40 € ;
- Réseau 31 : 217,40 € ;
- Saint-Lys : 201,20 € ;
- Muret : 121,06 € ;
- Sicoval : 144,79 € ;
- Labarousse : 216,20 €.

Comme vous le savez, le périmètre national et international est touché, depuis plus d'un an, par une inflation assez forte. L'indice à la consommation est de 5,6 % de septembre 2021 à septembre 2022. Pour tenir compte de cette inflation au niveau des dépenses de fonctionnement du budget « assainissement », mais aussi des dépenses d'investissement actuelles et futures dans le cadre du schéma d'assainissement, nous vous proposons cette augmentation de 4,9 % pour 2023. La redevance passerait de 53 € HT à 55 € HT, la consommation au m<sup>3</sup> de 1,23 € à 1,30 € le m<sup>3</sup>, soit une facture moyenne pour 120 m<sup>3</sup> HT de 201,20 € en 2022 et 211 € en 2023.

Rapporteur : Monsieur Denis PERY

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

### **22 x 113 - Régularisation foncière par l'acquisition de parcelles sur le chemin de Barrat**

Les parcelles cadastrées section E numéro 3740 et 3741 appartenant aux consorts LARRIEU sont situées sur l'emprise publique du chemin de Barrat, au niveau du trottoir côté sud.

Dans le cadre d'une succession en cours, les propriétaires demandent à la commune de Saint-Lys d'acquérir ces parcelles d'une superficie totale de **24 m<sup>2</sup>**.

Le Conseil Municipal accepte cette régularisation foncière pour un montant de 24 euros.

**Madame Céline BRUNIERA** : le prix est de 1 € par m<sup>2</sup>, soit un coût total de 24 € sur le délaissé désigné.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

9/34

**Monsieur le Maire :** pour éviter toute ambiguïté, les conjoints LARRIEU n'ont rien à voir avec Monsieur LARRIEU.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** le prix d'acquisition, a-t-il été proposé par les propriétaires ou par la Commune ?

**Madame Céline BRUNIERA :** ce prix est communément appliqué quand il s'agit de régulariser des zones où il y a du réseau. Dans le cas présent, le délaissé apparaissait déjà et il y a très certainement un réseau sous cette partie, même si je n'ai pas l'information, mais il était déjà cadastré. Le tarif était auparavant à l'euro symbolique, cette pratique étant maintenant interdite, nous appliquons le tarif à l'euro par mètre carré. Ce prix a été par exemple appliqué pour l'acquisition des voies cyclables ou pour la Famille Lécharpe.

Rapporteur : Madame Céline BRUNIERA

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

### **22 x 114 – Adoption de la charte du dialogue citoyen**

L'objectif principal du dialogue citoyen et de la démocratie participative est d'associer les citoyens à la prise de décision politique, participant ainsi à l'amélioration de la gestion de la ville.

Les instances de dialogue citoyen créées à Saint-Lys ont pour missions de réfléchir, débattre, consulter et informer sur tous les sujets. Elles ont pour objet de favoriser un dialogue horizontal entre les participants avec le dessein de construire collectivement une vision, des objectifs ainsi que des projets communs.

Après un appel à candidatures auprès des habitants, une nouvelle instance, nommée Comité consultatif, s'est réunie le 30 novembre 2022.

À l'occasion de cette investiture, les membres du comité ont entériné la charte du dialogue citoyen, ayant valeur de règlement intérieur.

Cette charte se décline en cinq chapitres et une annexe :

- **Objet de la charte,**
- **Principes généraux,**
- **Engagements,**
- **Moyens mis à la disposition des membres du comité consultatif,**
- **Adoption et évolution de la charte du dialogue citoyen,**
- **Annexe : conditions de mise en œuvre de la Charte du dialogue citoyen.**

Le Conseil Municipal adopte cette charte dans sa totalité.

**Madame Catherine LOUIT :** cette charte a fait l'objet d'une présentation auparavant en commission municipale, mais elle n'est jamais passée en Conseil municipal. Un chapitre détaille les engagements des citoyens et des élus.

Nous vous proposons d'entériner cet outil aujourd'hui, mais il peut évoluer en fonction des ateliers qui pourront se faire et des remarques qui pourraient arriver par la suite, d'où le chapitre « adoption et évolution de la charte du dialogue citoyen ». Nous vous demandons de vous prononcer sur cette charte pour pouvoir l'adopter dans son intégralité et de manière à pouvoir la soumettre aux personnes qui s'inscriraient dans les comités consultatifs.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

10/34

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : nous avons beaucoup à dire à propos cette charte. Elle recoupe déjà visiblement des choses qui existent telles que le Comité local de la vie associative, le Conseil Municipal des jeunes, le Conseil des Sages qui ont déjà un règlement intérieur qui régule le fonctionnement de ces institutions.

Quelle est l'utilité de cette charte pour des choses qui existent déjà ? Par ailleurs, les conseils de quartier ne sont pas abordés dans cette délibération. Est-ce un oubli ? Est-ce que vous comptez les relancer ? Qu'est-ce qui est prévu ?

Sur le fond de la charte, je l'ai déjà dit d'ailleurs en commission, toute une première partie est une reprise des principes de droit constitutionnel, c'est-à-dire : la devise et les principes de la République – la charte ne les reprend d'ailleurs pas tous. A quoi sert cette répétition, vu qu'il s'agit d'un cadre législatif ? Tel que vous l'avez dit, l'objectif de la charte est de promouvoir le dialogue citoyen. Je ne vois pas en quoi une charte pousse les personnes à s'engager davantage. Je n'y crois pas du tout. Quel est donc le but de produire une charte supplémentaire ? Quel en est l'intérêt ?

**Madame Catherine LOUIT** : cette charte ne se substitue pas aux chartes et aux règlements mis en place pour le Conseil Municipal des jeunes, pour le Conseil local de développement de la vie associative, ni même pour le Conseil des Sages. Elle permet de mettre en place des groupes de travail et de dialogue. Cette charte s'inscrit certes dans le dialogue citoyen, mais ce sont des comités consultatifs, dont les conseils de quartier pourront éventuellement faire partie, si des membres de ces comités veulent développer des projets par rapport à leur quartier. Les projets ne se limitent toutefois pas qu'aux quartiers.

Pourquoi une charte ? Pour donner des règles de fonctionnement. Vous dites qu'elle rappelle les règles de notre vie quotidienne et c'est un fait. Il me semble néanmoins important, lorsque l'on prend des engagements, d'avoir un rappel des limites à ne pas dépasser, des règles à respecter et des engagements vis-à-vis des personnes qui feront partie de ces comités consultatifs et avec lesquelles on s'engage. Nous en avons discuté avec les personnes qui étaient présentes la dernière fois en commission. Au cours de la séance de travail, nous avons constaté qu'il ne suffisait pas de mettre en place un Conseil de quartier ou un Comité consultatif pour qu'il fonctionne. Un certain nombre de règles et surtout de procédures doivent être respectées. Un cadre doit également être mis en place, afin d'éviter ce qui est arrivé à certains conseils de quartier : ils se sont délités au fur et à mesure car ils ne parvenaient plus à mobiliser les personnes.

La charte ne va donc, certes, pas mobiliser les personnes, mais elle définira les valeurs à défendre pour les personnes qui s'inscriront dans ces conseils, dans le respect de chacun et dans l'intérêt général. Nous avons estimé important de préciser ces éléments, afin que les personnes qui s'engagent dans ces comités consultatifs portent ces valeurs et respectent ces engagements.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : vous avez raison, ce sont les principes de la République et nous y sommes tous très attachés. Une charte ne va cependant pas pousser les gens à s'engager davantage et vous l'avez dit vous-même. Ce document supplémentaire n'a vraiment aucune utilité. Excusez-moi, mais la charte est superfétatoire.

**Monsieur le Maire** : je ne comprends pas ce qui vous gêne.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : ce qui me gêne, c'est que cette charte ne sert à rien. Nous prenons une délibération qui ne sert à rien. Vous avez dit vous-même que des règlements intérieurs et des chartes s'appliquent déjà. A quoi sert-elle ?

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

11/34

**Monsieur le Maire :** vous avez exprimé votre avis, Monsieur REY-BETHBEDER. Madame LOUIT, avez-vous un complément de réponse ?

**Madame Catherine LOUIT :** nous ne nous comprenons peut-être pas tous. L'annexe de la charte permet de préciser comment se définissent les chantiers et les projets qui pourront être travaillés dans les comités consultatifs.

Le but est que ceux-ci ne deviennent pas un bureau des pleurs ou un bureau de doléances, mais un vrai projet avec l'expertise des citoyens, dont la volonté est d'améliorer leur vie au quotidien. Nous avons précisé dans la charte des éléments qui n'existaient pas jusqu'à présent : définir la notion de projet, définir le porteur du projet et le décisionnaire, éclaircir l'objet du débat, permettre les différentes évolutions possibles du projet, définir la manière d'informer le public et le rôle de la participation.

Nous avons vu lors de cette réunion que la participation citoyenne peut intervenir de nombreuses manières. Les différents supports de participation citoyenne y ont également été présentés. Une réunion publique est, par exemple, différente d'un comité consultatif qui implique de la coopération et de la collaboration, voire de la co-construction. Tous ces points sont importants.

Cette charte permet de dire, lors du lancement d'un projet, que ces points seront définis clairement. On saura où l'on va. On saura quelle est la limite de la décision des uns et des autres puisqu'il s'agit d'un comité consultatif. On saura de quelle manière prévenir et mobiliser les personnes. Je ne comprends donc pas en quoi cette charte pose un problème.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** vous parlez de promouvoir la parole, mais avant que la prise de parole ne commence, vous fixez déjà des limites dans le sujet.

Lors du dernier Conseil Municipal, sur le sujet de la transition écologique, je vous ai donné l'exemple de la commune de Bruz, en Bretagne, qui a procédé à une consultation de la population par rapport à l'extinction de l'éclairage public la nuit. Le cadre a bien été défini, des comités de quartiers ont eu lieu et le sujet a été clairement posé. À partir de là, les montants ont été précisés et des discussions ont eu lieu. Ils n'ont pas été soumis à toutes ces règles et la population a véritablement pu participer, car le sujet de l'éclairage est important. Les personnes ont décidé de l'extinction et cette décision a été acceptée par tous. Je considère que ce procédé représente une véritable démocratie participative.

**Monsieur le Maire :** la charte que nous proposons est un outil qui permet de cadrer notamment cette consultation dont vous parlez.

Elle a également été construite avec les citoyens qui ont souhaité y participer. Je remercie d'ailleurs les volontaires qui sont venus nous accompagner et qui l'ont travaillée avec nous. Cela nous permettra de mieux fonctionner demain.

Vous vous êtes exprimé, vous avez dit que vous n'étiez pas d'accord et que cette charte ne servait à rien, tout le monde l'a entendu. Toutefois, je pense qu'il est important que nous nous appuyions sur des outils clairs, pour tout le monde et qui vont nous permettre de renforcer la démocratie, en faisant participer les personnes, afin de les impliquer dans la vie municipale ; telle est notre volonté.

Par ailleurs, nous n'avons pas imposé des règles. Elles ont été coconstruites avec les administrés qui ont bien voulu venir les travailler avec nous et je les remercie de leur participation.

Malgré cela, nous avons bien compris que vous considérez qu'elle ne sert à rien, Monsieur REY-BETHBEDER.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** les règles ne sont décidées ni par vous, ni par les personnes. Elles correspondent aux lois de la République. Vous rappelez les lois de la République.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

**Monsieur le Maire :** nous définissons un cadre clair pour tout le monde.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** je crois que cette charte que vous portez ce soir sur les fonts baptismaux est bien mal partie.

En janvier de cette année, soit depuis presque un an, vous nous avez réunis lors de la commission « vie citoyenne » pour en parler. Vous avez mis 12 mois pour l'amener en Conseil Municipal. Vous avez, entre-temps, créé un comité consultatif, dont on ne sait pas d'où il sort, car en commission « vie citoyenne » nous n'en avons jamais entendu parler.

Quand vous parlez de démocratie, vous ne respectez même pas la démocratie au sein du Conseil Municipal, qui est quand même l'organe exécutif de la Commune.

Ceci étant dit, est-ce que vous vous rappelez, Monsieur le Maire, ce que vous faisiez le 5 décembre 2018 ? A cette date, une réunion d'information avait eu lieu à Saint-Lys concernant le dialogue citoyen ; cette information apparaît d'ailleurs sur le site de la mairie. Ce que vous venez de dire dans cette charte a déjà été dit il y a quatre ans. En quatre ans, vous n'avez absolument rien fait et aujourd'hui, vous nous réservez du « réchauffé ».

Vous dites qu'il faut faire de la co-construction, Madame LOUIT, et ce mot vous plaît. Il ne suffit pas de le dire, il ne s'agit que d'éléments de langage, il faut aller dans l'action. Il y a eu soi-disant des groupes de travail autour de l'Escalys, deux comités de pilotage et une permanence d'informations sur le marché de plein vent, mais j'avoue que je ne les ai jamais vus. Si je me trompe dites-le-moi. Ce que vous deviez faire ? Des chantiers citoyens, des nettoyages collectifs – heureusement qu'une association a pris la décision de le faire –, la participation citoyenne sur la sécurité et la mise en place des ateliers thématiques pour la révision du PLU.

Madame BRUNIERA me dit qu'il y en a eu quatre, je le sais, mais il n'y en a pas eu plus. Vous nous parlez ce soir d'un sujet, dont vous nous parliez déjà il y a quatre ans.

Comme Monsieur REY-BETHBEDER, je suis un peu dubitatif sur la façon dont vous voulez mener le dialogue citoyen à Saint-Lys et « peu » est un euphémisme. Avoir un dialogue citoyen signifie d'abord avoir un dialogue municipal. Quand on vous écrit, Monsieur le Maire, vous ne répondez pas et, si vous répondez, vous répondez au minimum un mois plus tard. Je fais référence à une demande d'informations sur les DIA, pour laquelle vous vous êtes en plus trompé. J'espère que vous vous trompez volontairement, sinon cette erreur me pose quelques soucis sur votre connaissance, au niveau du fonctionnement d'une commune. Vous m'écrivez que ce que je vous demande est impossible.

**Monsieur le Maire :** Monsieur BERTRAND, je vais vous interrompre, car nous ne sommes plus dans le sujet de la délibération.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** nous sommes dans le dialogue, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** nous ne sommes pas du tout en train de parler du dialogue citoyen.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** vous arrêtez donc le dialogue ?

**Monsieur le Maire :** je n'arrête pas le dialogue. Je vais aussi vous dire, avant de donner la parole à Madame LOUIT, qu'au nom de la laïcité, je ne porte rien sur les fonts baptismaux dans cette mairie. Je me permets de rectifier votre propos qui n'a rien à faire autour d'une table de Conseil Municipal.

**Madame Catherine LOUIT :** à titre d'information, les personnes qui se sont réunies autour de la table pour parler de cette charte sont des personnes qui se sont inscrites après un appel à candidatures.

Elles l'ont fait certes après un certain temps, puisque nous avons eu dû mal à mettre en place cet appel à candidatures, mais nous ne l'avons pas du tout caché.

Vous l'avez vu dans le Mag à deux reprises. Ces instances ne sont pas du tout cachées. Si vous ne savez pas lire le Mag, ce n'est pas mon problème. Cet appel à candidatures a été diffusé par ce journal et les personnes réunies étaient celles qui s'étaient manifestées, qui nous ont donné leur adresse e-mail et que nous avons contactées. Je ne vous autorise pas à dire qu'il s'agit d'un cercle fermé.

Je relève par ailleurs une contradiction dans votre discours, quand vous nous dites qu'il n'y a rien eu pour ensuite énumérer ce qu'il y a eu.

Enfin, nous avons mis un peu de temps pour remettre en place ces comités consultatifs, le Conseil des Sages, le Conseil Municipal des jeunes et le CLDVA, avec chartes et règlements, parce que nous avons justement relevé des insuffisances, des imprécisions et un manque de clarté pour tout le monde dans le fonctionnement de ces instances. Nous nous sommes donc permis d'élaborer cette charte en cours de route, dont l'objet est de mettre en place un cadre. Je ne vois pas où vous voyez que nous contraignons les personnes.

Quand vous parlez de consulter les personnes, une consultation implique des règles, un cadre et un périmètre de la consultation. Il ne s'agit pas de leur dire par exemple : « aujourd'hui, est-ce que vous voulez nous parler de la place de la Liberté et ce que vous voulez en faire ? » Par ailleurs, il faut être sûr de pouvoir accompagner les personnes dans les projets dans lesquels elles veulent travailler. Ces éléments expliquent pourquoi nous avons mis un certain temps pour mettre ces instances en place. Nous avons effectivement un peu de mal de temps en temps à suivre les demandes qui ont été formulées. Nous avons cadré cela, nous nous sommes donnés les moyens d'accompagner les projets et de pouvoir aider les personnes à les construire. Certes, cela a mis un peu de temps. Nous ne sommes peut-être pas très performants, mais nous avons le mérite de vouloir le faire et nous voulons le faire depuis longtemps, car nous avons mis en place des instances participatives depuis longtemps. C'est bien évidemment perfectible, mais c'est très difficile d'entendre dire que nous interdisons aux personnes de participer, alors que nous les sollicitons !

**Monsieur Thierry BERTRAND** : heureusement que les séances de Conseil Municipal sont enregistrées. Nous pourrions ainsi vérifier ce qui a été dit et ce qui ne l'a pas été.

**Madame Catherine LOUIT** : je vous remercie de votre confiance.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : je n'ai jamais dit que vous cachiez ou interdisiez des choses, vous l'inventez et vous en avez le droit, mais ce n'est pas ce qui a été dit et c'est vérifiable.

Je reviens donc à la charte et à la façon dont vous nous la proposez, Monsieur le Maire. Il aurait quand même été normal que la commission « vie citoyenne », qui avait travaillé ce sujet au mois de janvier, soit réunie pour que vous nous apportiez les éléments que vous mettiez en place, et notamment ce comité consultatif, dans lequel il me semble que des élus de l'opposition participent dans un esprit de dialogue. Vous ne nous avez absolument rien dit.

C'est certes paru dans le Mag, mais je ne crois pas que ce support média soit officiellement l'organe d'informations des conseillers municipaux. Vous auriez dû communiquer aux membres de la commission votre décision de créer ce comité consultatif, qui aurait dû être discutée en commission. Nous constatons que le dialogue n'est pas dans votre ADN, nous l'avons bien compris depuis longtemps. Vous essayez, par des artifices, de mettre en place ce qui est mis en place ailleurs et de nous le « coller », car votre charte est en réalité un « copier-coller » de ce que nous voyons dans les autres communes.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

*Je reviens sur le fond. Vous prenez comme exemple la place de la Liberté : je crois qu'il est beaucoup plus intéressant de demander aux personnes quelle place elles souhaitent accorder à la liberté, de les laisser s'exprimer totalement et de faire ensuite un entonnoir en essayant de prendre en compte ce qu'il est possible de faire et ce qui ne l'est pas, en fonction de différentes raisons (budgétaires, sécuritaires ou autres). Indiquer dès le départ aux personnes ce qu'il en sera et leur demander « maintenant, dites-nous ce que l'on veut. », ce n'est pas du dialogue, mais un monologue.*

**Monsieur le Maire :** *ce n'est pas non plus ce qui a été dit, Monsieur BERTRAND. Nous avons les enregistrements des Conseils Municipaux et nous en avons les preuves.*

*La consultation citoyenne est un exercice difficile. Nous avons la volonté de la mener dans un cadre, d'où la charte qui vous est proposée ce soir. Le travail a été effectué en commission lorsque nous vous l'avons présentée. Nous avons ensuite lancé des appels à candidatures. Tout Saint-Lysien était libre de candidater et heureusement que l'appel a été lancé dans le Mag de Saint-Lys qui est, je pense, lu par beaucoup de monde. Chacun était libre de candidater, y compris les élus de l'opposition. Nous n'avons rien fermé et nous n'avions pas la volonté de cacher quoi que ce soit, ni d'empêcher quiconque de venir. Je tiens à remercier une nouvelle fois les volontaires qui sont venus et qui se sont déplacés.*

*Je vous demanderais un peu de respect, Messieurs au fond, quand je parle. Vous me dites souvent que je n'écoute pas et que je ne suis pas attentif, mais je constate que ce soir c'est votre cas. Je me permets donc de vous rappeler que nous devons nous écouter. J'ai rappelé à l'ordre le Conseil Municipal pendant que vous parliez. Vous pouvez rigoler, mais en silence. Monsieur MICHAS, je ne vous ai pas donné la parole. Je vous demande de faire preuve de respect par rapport à l'assemblée autour de la table.*

**Madame Catherine LOUIT :** *l'engagement que nous avons pris, une fois que la charte sera entérinée, est qu'un nouvel appel à candidatures sera lancé pour pouvoir à nouveau enrichir davantage ces groupes. La charte entérinée permettra de dire aux personnes : « si vous rentrez dans ce cadre, vous respectez ces valeurs, ces engagements et le fonctionnement d'un comité consultatif. » Un nouvel appel à candidatures paraîtra donc dans le prochain Mag, vous pouvez postuler si vous êtes intéressés.*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *combien de personnes ont posé leur candidature à ce comité consultatif et combien sont venues ?*

**Madame Catherine LOUIT :** *le nombre de candidatures et le nombre de personnes qui se sont rendus disponibles sont différents. 20 candidatures ont été déposées et six personnes sont venues le soir, où nous avons parlé de la charte. C'est toujours compliqué, il ne suffit pas de décider de consulter ou de lancer le dialogue pour que les personnes puissent se libérer et venir. C'est un travail à long terme. Nous l'avons vu avec le Conseil Municipal des jeunes qui a pris de l'ampleur au fur et à mesure des années, car on peut constater qu'il a bien fonctionné et qu'il s'est développé.*

*Nous le voyons aussi avec le développement du Conseil Local De la Vie Associative, qui commence à être structuré et à émettre des propositions aux associations.*

*Nous le voyons avec le Conseil des Sages qui s'est structuré et qui, à l'heure actuelle, travaille en lien régulier avec la Mairie.*

*En effet, toutes ces instances ne sont pas simples à mettre en place et que cela demande du temps. Les personnes présentes ont d'ailleurs majoritairement demandé : « quel investissement sera*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

15/34

*nécessaire ? » Ce n'est pas si aisé, il ne suffit pas tout simplement de dire : « je veux m'inscrire. » Il faut trouver du temps et des horaires de réunion.*

*Je le redis, ce n'est pas simple et cela mettra du temps, mais j'espère qu'avec des thématiques particulières, nous arriverons à trouver des projets qui avancent dans la commune, pour la commune, pour les Saint-Lysiens et dans l'intérêt général.*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** nous en revenons à ce que je disais au début. Nous avons renversé l'ordre des choses, c'est d'abord trouver des dogmatiques, nous avons parlé par exemple de la place de la Liberté. On constate que certaines réunions publiques ont réuni du monde à Saint-Lys. Je pense qu'il existe des sujets qui pourraient intéresser les Saint-Lysiens, et après on structure.

**Monsieur le Maire :** nous vous inviterons à participer et nous verrons qui vient participer réellement.

Rapporteur : Madame Catherine LOUIT

Pour : 20

Contre : 5

Abstentions : 4

**(Mesdames et Messieurs Nicole DEDEBAT, Annabelle SARRAT, Nicolas REY-BETHBEDER, Thierry ANDRAU et Pascal VALIERE ont voté contre.**

**Madame et Messieurs Annie LE PAPE, Laurent POMERY, Thierry BERTRAND et Jean-Pierre MICHAS se sont abstenus.)**

## **22 x 115 – Création d'un conseil local de la transition écologique**

L'équipe municipale, attachée au principe de participation des habitants à la vie de la commune, entend mener, conformément à son projet municipal, une politique de citoyenneté active, de dialogue et d'échange avec l'ensemble des habitants de la commune.

La transition écologique et solidaire doit reposer sur une coopération entre tous les acteurs concernés. La participation citoyenne est donc un facteur clef pour élaborer des modes de développement territoriaux, la collectivité jouant un rôle d'animateur et de facilitateur en faveur de ces actions.

L'équipe municipale souhaite créer une instance consultative de dialogue et de partage des enjeux et des solutions. Nommée Conseil local de la transition écologique, cette instance aura pour objet de se former, s'informer et d'envisager des actions locales, à l'échelle individuelle ou collective, pour anticiper et réduire les effets du changement climatique.

Le Conseil local de la transition écologique de la Ville de Saint-Lys se réunirait à l'initiative de la municipalité pour étudier des thématiques du développement durable proposées par celle-ci et serait placé sous la responsabilité du Maire et de l'élu référent.

Il serait composé :

- De plusieurs membres du Conseil municipal : trois conseillers municipaux du groupe majoritaire et deux élus désignés par les groupes minoritaires ;
- D'une personne désignée dans chaque instance Saint-Lysienne de dialogue citoyen, à savoir le Conseil des sages, le Conseil municipal des Jeunes, le Conseil local de Développement de la Vie associative ;
- D'un représentant du Centre communal d'Action sociale ;
- D'un représentant de chaque association de parents d'élèves, ainsi que de chaque établissement scolaire ;

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

16/34

- Aux Saint-Lysiennes et aux Saint-Lysiens par le biais d'un appel à candidatures et d'un tirage au sort de citoyens volontaires ;
- D'agents de la collectivité afin d'apporter l'expertise technique nécessaire à la réflexion et aux éventuelles réalisations menées par cette instance.

Pour chaque représentation suscitée, un titulaire et un suppléant seront nommés pour assurer la continuité des actions et la réalisation des projets du Conseil local de la transition écologique.

Comme toute instance consultative, il ne sera pas un organe de décision et travaillera en transparence envers le Maire.

Le Conseil Municipal approuve la création de ce comité.

**Madame Nicole DEDEBAT :** nous ne pouvons que nous en féliciter, car il me semble que cette délibération fait suite à un débat que nous avons eu lors d'un avant-dernier Conseil Municipal. Pour vous, cela était peut-être déjà « dans les tuyaux » et tant mieux, car nous en avons besoin.

Je suis un peu inquiète par rapport au tirage au sort qui me rend perplexe, mais peu importe, nous allons être coopératifs. Les questions environnementales auraient, par contre, pu être traitées dans une précédente commission. Nous aurions pu le faire un peu plus tôt. J'ai oublié le titre de la commission – mais vous la connaissez – elle traitait de l'aménagement du territoire et du développement durable. Derrière les critiques, nous avons envie que ce sujet soit un sujet transversal urgentissime. Nous avons des enfants et nous devons maintenant agir pour eux et agir vite. Je souhaite que ce conseil local – que j'approuve personnellement et que notre groupe approuve – travaille vite. Il faut de la méthode, mais il ne faut pas d'usine à gaz, il faut travailler vite maintenant. J'espère que nous arriverons à nous mettre d'accord, car il me semble que nous aurons des débats sur les actions à venir et quelquefois nous aurons des consensus.

**Monsieur Jean-Jacques JOUSSE :** la commission d'aménagement du territoire et de développement durable est beaucoup plus restreinte que ne le sera ce comité. L'idée est d'ouvrir le plus largement possible.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** nous avons demandé la création de ce comité parce que nous n'avons pas traité ces sujets, nous en prenons acte et c'est une bonne chose, mais il va falloir se mettre au travail et que cette réunion s'organise au plus vite.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** nous avons quand même l'impression que ce conseil sera une sous-commission du dialogue citoyen, car les mêmes éléments sont repris. Madame DEDEBAT vient de rappeler qu'une commission « aménagement, environnement et développement durable » était en place. En deux ans et demi, aucune réunion n'a eu lieu à ce sujet. Nous pouvons être positifs sur la création de ce conseil local, mais si les thèmes abordés n'ont pas plus d'envergure que ceux que nous avons vus jusqu'à présent, je ne sais pas trop à quoi il va servir. Vous risquez une fois de plus de décevoir de nombreuses personnes et de n'aboutir à rien.

Je me rappelle que l'environnement était une pierre angulaire du programme électoral de votre équipe. Vous aviez même indiqué que : « pour la première fois à Saint-Lys, il y aura un adjoint chargé de l'environnement ». Je regrette, car jusqu'à présent, les actions menées concernant l'environnement ont été invisibles. Des actions ont peut-être été menées, mais elles ne sont pas très visibles. Ce sujet me fait penser au financement de la climatisation de cette salle. J'ai eu l'occasion de vous le dire à plusieurs reprises et je vais vous le dire une fois de plus : aujourd'hui, cette salle est en

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

17/34

*dessous de ce que nous pourrions espérer pour une commune comme Saint-Lys, d'un point de vue thermique. Investir dans une climatisation qui est quand même consommatrice d'électricité...*

**Monsieur le Maire :** nous pouvons revenir au sujet ?

**Monsieur Thierry BERTRAND :** nous y sommes.

**Monsieur le Maire :** nous n'y sommes pas du tout, Monsieur BERTRAND. Vous parlez des bâtiments, nous ne sommes donc pas dans le sujet « Conseil local de la transition écologique ».

**Monsieur Thierry BERTRAND :** ce sujet touche l'environnement. Vous n'êtes pas d'accord avec moi ? C'est quand même assez fort !

**Monsieur le Maire :** je ne suis pas d'accord avec vous sur le débat que vous êtes en train de mener en parlant de la climatisation par rapport à l'isolation du bâtiment. Ce n'est pas l'objet de la délibération. Celle-ci concerne la création d'un Conseil local de la transition écologique et la façon dont vous envisagez sa mise en œuvre.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** comme d'habitude, vous réduisez les débats à la portion congrue, ce qui fait transparaître l'esprit que vous avez au dialogue.

**Monsieur le Maire :** Monsieur BERTRAND, vous ne comprenez pas ce que je suis en train de dire : nous avons une délibération sur la création d'un Conseil local de la transition écologique, parce que ces thématiques sont urgentes. Nous souhaitons cadrer ce conseil local et l'ouvrir plus largement. Ce projet a-t-il un intérêt pour vous ou pas ? Il ne s'agit pas d'évoquer les bâtiments ou des choses qui ne se voient pas. La transition écologique n'est pas que du clinquant et des choses qui se voient, car derrière, des enjeux vont bien au-delà de cela. Des actions de fond ont été menées aujourd'hui ; nous les avons déjà évoquées mais nous ne les rappellerons pas ce soir.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** citez-les-moi ! Je veux connaître ces actions.

**Monsieur le Maire :** nous avons tous les travaux d'isolation, par exemple lorsque nous avons rénové le COSEC.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** ces travaux sont obligatoires, la loi vous l'impose.

**Monsieur le Maire :** pas du tout.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** arrêtez !

**Monsieur le Maire :** il faut rester bien précis, des actions sont menées. Poser des panneaux photovoltaïques sur une toiture ne signifie pas faire de la transition écologique. Les panneaux peuvent en faire partie, ce sont des outils, je le reconnais, mais les installer ne signifie pas faire de la transition écologique.

*En attendant, que pensez-vous de la création de ce conseil local ? Que peut-il amener à la commune ? Comment en voyez-vous le fonctionnement ? Ces questions relèvent du débat politique que nous devons avoir autour de la table du Conseil Municipal.*

*Parler de la climatisation de la salle du Conseil, qui est une salle de repli, alors que le bâtiment est isolé, c'est probablement un consta. Les menuiseries sont probablement à revoir, mais la Collectivité opère aussi des choix en fonction de ses contraintes budgétaires.*

*En intégrant toutes ces contraintes, la question est : comment nous allons travailler conjointement les actions à mener en développement durable ? C'est ce qui est intéressant. Citer tel ou tel travail qui*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

18/34

*n'a pas été réalisé, n'a aucun intérêt dans le débat de ce Conseil local de la transition écologique. Si vous revenez sur le dossier pour voir comment vous portez le sujet, je vous écoute.*

**Monsieur Thierry BERTRAND :** *pour faire simple, pour moi, le plus important est le fond, mais vous, vous travaillez la forme. Nous ne pouvons donc pas être d'accord.*

**Monsieur le Maire :** *je ne comprends pas ce que vous avez dit, Monsieur BERTRAND, excusez-moi. Nous posons justement le fond.*

**Monsieur Thierry BERTRAND :** *non, vous posez le cadre de fonctionnement d'une commission. Vous pratiquez maintenant depuis quelques années le milieu politique – je l'entends au sens noble du terme, Monsieur le Maire – vous savez ce que l'on dit : « créons une commission pour enterrer un dossier. »*

**Monsieur le Maire :** *c'est votre avis.*

**Monsieur Thierry BERTRAND :** *ce n'est pas mon avis, cela se dit.*

**Monsieur le Maire :** *je ne le partage pas du tout.*

**Monsieur Thierry BERTRAND :** *si j'en reviens au conseil local, de la même manière que pour le dialogue citoyen – je suis hors sujet, je suis d'accord – vous allez créer un cadre. Comme pour un tableau, le cadre n'est pas ce qui compte, c'est la peinture. A Saint-Lys, nous créons des cadres.*

**Monsieur le Maire :** *je vous invite à remplir le cadre, Monsieur BERTRAND. Nous vous accueillerons d'ailleurs avec grand plaisir. J'accueille toujours les élus autour de la table avec grand plaisir. Venez donc remplir le cadre !*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *pour revenir à ce que disaient Madame DEDEBAT et Monsieur BERTRAND, il s'agit maintenant de se mettre au travail. Les questions concernant la climatisation et le photovoltaïque n'ont toutefois pas été traitées, même si vous considérez que ce n'est pas le lieu pour le faire. Je l'entends, mais traitons-les alors en commission et rapidement.*

**Monsieur le Maire :** *c'est l'objet de la délibération de ce soir.*

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** *j'insiste parce que souvent nous avons le cadre à Saint-Lys, mais le tableau se fait ensuite attendre.*

**Monsieur le Maire :** *Monsieur REY-BETHBEDER, nous mettons le cadre. Nous allons peindre le tableau et Monsieur JOUSSE est chargé de piloter les peintres.*

**Monsieur Jean-Luc JOUSSE :** *je vais répondre à Monsieur BERTRAND parce que je ne peux pas le laisser dire que rien n'est fait au niveau de ma délégation. Si je ne servais à rien, je ne serais pas là. Certains chemins de randonnée, pilotés par Madame GOUPIL, sont en cours de labélisation, d'autres sont en cours de négociation pour passer sur des terrains privés.*

*Vous savez très bien que ces projets ne peuvent pas être accomplis en un jour. Tout un travail d'accompagnement du Département sur le REV (le Réseau Express Vélo) est suivi et piloté, mais il est également suivi par la Commune.*

*35 nichoirs ont été installés pour les mésanges contre les moustiques sur la Coulée verte. Les écoles ont notamment pu assister à l'installation et un suivi sera assuré cette année.*

*Nous pouvons citer également les pistes cyclables sur la route de Lamasquère. Ce projet de la route de Lamasquère et celui de la route de Saint-Clar sont prévus au budget – nous en parlerons dans les*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

—

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

19/34

questions diverses. Des actions sont effectivement menées, mais certaines se voient moins que d'autres, c'est certain.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 2

(Messieurs Thierry BERTRAND et Jean-Pierre MICHAS se sont abstenus.)

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

### → DÉCISION DU MAIRE DAJ/2022/10 DU 28 NOVEMBRE 2022

Signature d'un contrat de maintenance de matériel électronique de communication des deux panneaux lumineux, pour une durée d'un an, soit du 22 juillet 2022 au 21 juillet 2023, dont la prestation annuelle s'élève à **1 515 euros HT, soit 1 818 euros TTC, avec Centaure Systems.**

### → DECISION DU MAIRE DAJ/2022/11 DU 08 DECEMBRE 2022

Signature d'un marché pour l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan guide en matière de mobilier urbain et d'occupation de l'espace public, avec la **société Jean-Yves PUYO, d'une durée de 4 mois pour un montant de 20 325 € TTC décliné en 2 phases.**

### → DECISION DU MAIRE DAJ/2022/12 DU 09 DECEMBRE 2022

Signature d'un marché pour le nettoyage des locaux communaux (hors vitrerie) avec la **société EDG NET31, d'une durée de 12 mois pour un montant de 64 713.00 € TTC.**

## QUESTIONS ORALES

### QUESTIONS ORALES : Monsieur Jean-Pierre MICHAS pour le CM du 19 septembre

**Monsieur le Maire** : parmi vos questions, nous avons répondu aux deux premières au dernier Conseil Municipal. Je vous invite à poser votre troisième question.

**Monsieur Jean-Pierre MICHAS** : je n'ai pas de question.

**Monsieur le Maire** : vous n'avez pas de question ? Vous ne posez donc pas la troisième question que vous aviez posée ? Nous avançons donc. La prochaine fois, évitez de les poser, ce qui évitera de faire perdre du temps aux services.

## QUESTIONS ORALES : IMAGINE SAINT-LYS

### Question 1 posée par Madame Annabelle SARRAT

**Monsieur le Maire**, le marché des producteurs du samedi matin à l'Escalys semble supprimé. Vous nous avez dit qu'un bilan nous serait présenté concernant ce marché. Pouvez-vous nous le présenter ?

**Monsieur Jean-Luc JOUSSE** : je suis très content que vous parliez d'une autre action de transition écologique, même si elle n'a pas fonctionné. Le marché des producteurs s'est terminé au mois d'août dernier à la demande des commerçants. Un point de situation a été fait lors d'une réunion au mois de

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

20/34

septembre. Quelques éléments ont alors été relevés, comme le manque de visibilité, l'offre trop peu diversifiée et l'absence de certains produits (viandes, fruits, légumes divers et variés, etc.). Nous restons cependant convaincus que la mise en place de circuit court alimentaire est un enjeu majeur. Cette réflexion sera très prochainement mise à l'ordre du jour du Conseil local de la transition écologique. Cela permettra d'avoir une vision plus large au-delà de la mise en place d'un marché des producteurs.

### **Question 2 posée par Monsieur Pascal VALIERE**

*Monsieur le Maire, lors de l'entretien que nous avons eu avec Madame la Sous-Préfète et le représentant d'ADOMA, celui-ci nous a signalé qu'il avait proposé à l'équipe majoritaire de passer une convention d'utilisation d'un bâtiment inoccupé, pour en faire une maison de santé. Il nous a signifié qu'il a eu un refus de votre part. Quelles ont été les motivations de ce refus alors qu'un besoin urgent s'est manifesté ?*

**Monsieur le Maire :** depuis le dernier Conseil Municipal, où vous avez annoncé qu'il y avait un enregistrement de cette réunion, je me le suis procuré et je l'ai écouté attentivement. Tout d'abord, je me dois de vous informer que cet enregistrement a été réalisé à l'insu de Madame la Sous-Préfète et du directeur régional d'ADOMA. En tant qu'officier de police judiciaire, je suis tenu d'informer les intéressés de ces agissements.

Dans cet enregistrement, il n'est absolument pas dit que nous avons refusé une convention pour réaliser une maison de santé. Il est dit qu'ADOMA, qui a été mandaté par l'Etat pour installer un CPAR (Centre de Préparation au Retour) pourrait nous céder une dépendance d'une centaine de mètres carrés pour en faire, par exemple, une MSP. Une fois que c'est dit, et alors ? Les besoins identifiés pour la MSP avec les professionnels de santé qui ont monté le projet validé par l'ARS sur Saint-Lys sont de 800 m<sup>2</sup>. Il est faux de dire que nous avons refusé une convention proposée par ADOMA, puisqu'elle n'a jamais été présentée. Affirmer que nous avons refusé de signer une convention, qui n'a jamais existé, à partir d'un enregistrement illégal, vous entraîne sur des pentes très dangereuses et montre votre volonté de dénigrer systématiquement le travail de l'équipe municipale en place. C'est dommage, mais c'est vous qui choisissez l'opposition que vous voulez être.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** dans ce que vous avez dit, vous avez bien mentionné la possibilité offerte par ADOMA de nous céder un bâtiment qui aurait pu – je suis d'accord avec vous – nous permettre de réaliser, par exemple, une MSP. Pourquoi avoir refusé cette opportunité ?

**Monsieur le Maire :** vous ne m'avez pas écouté. Nous n'avons rien refusé, aucune convention ne nous a été présentée. Nous, la Collectivité, avons besoin de nous appuyer sur des faits : aucune convention n'a été présentée par ADOMA. Je ne vois, par ailleurs, pas comment un exploitant peut s'engager à la place d'un propriétaire.

### **Question 3 posée par Madame Nicole DEDEBAT**

*Les élus d'opposition à Saint-Lys peinent à faire respecter leurs droits, pourtant garantis par la loi. Monsieur le Maire, comment concevez-vous notre rôle alors que vous déclarez, par voie de presse, prétendre « faire taire les critiques de l'opposition et de l'association » ?*

*Je rappelle que :*

- Le droit à l'information des élus locaux a été consacré par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, puis étendu par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

21/34

- La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité garantit l'expression des minorités dans les communes de plus de 3 500 habitants par un espace réservé dans le bulletin municipal (papier, site internet, newsletter...).

Nous n'allons pas faire un procès d'intention, mais nous avons des achoppements qui ne sont pas normaux. De la place où nous sommes, l'expression de l'opposition – ou des « minorités » comme vous le dites – est quelquefois charriée.

**Monsieur le Maire :** vous avez modifié le libellé de votre question, Madame DEDEBAT, et c'est très important de le signaler. Dans la question que j'ai reçue, il est marqué : « vous déclarez, par voie de presse, prétendre faire taire l'opposition et l'association ». Nous ne sommes pas sur les mêmes termes. J'ai en conséquence modifié la réponse que j'ai préparée. Un article de presse a effectivement été publié, dans lequel il est marqué que je souhaitais « faire taire les critiques infondées des élus d'opposition et de l'association ». Je m'excuse, je corrige « ... des associations », aucune association n'était ciblée en particulier.

Je voudrais vous rappeler qu'en tant que Maire de Saint-Lys, mon rôle est d'assurer la transparence des informations transmises aux Saint-Lysiennes et aux Saint-Lysiens et de rectifier les informations erronées, le cas échéant. Votre question n'est pas tant d'intérêt général que d'intérêt particulier, mais c'est fort dommage que vous souteniez que vos droits sont bafoués. Il ne revient ni à moi ni au Conseil Municipal de définir votre rôle d'élus. Il vous appartient de choisir ce que vous voulez porter et de l'assumer. Lorsque votre groupe relaye sur les réseaux sociaux les affiches placardées dans toute la ville décrivant : « le Maire fautif », estimez-vous que vous soyez dans une position constructive ? Que vous favorisez le débat ? Que ce message est porteur d'intérêt général ? Vous décidez de publier de fausses informations sur un tract distribué dans les boîtes aux lettres, pour dénigrer le travail de l'équipe municipale, c'est de votre responsabilité. Vous décidez de ne pas voter une motion en Conseil Municipal, alors que vous êtes associés à la réflexion en amont, c'est aussi de votre responsabilité. Vous décidez de participer ou non aux instances qui vous sont proposées, de participer ou non aux différents débats dans l'intérêt général, c'est aussi de votre responsabilité. En conclusion, pour nous et pour moi, l'opposition municipale sera ce que vous déciderez d'en faire et c'est de votre responsabilité.

Quant à nous, nous vous proposons toute la place qui vous est réservée, dans le respect des procédures et des lois. Nous vous offrons toujours la possibilité de vous exprimer dans les instances de la vie municipale : le Conseil Municipal, les commissions, le journal municipal relayé également sur les réseaux sociaux, les comités de pilotage, etc. Je ne peux donc pas vous laisser dire que nous bafouons l'expression de l'opposition. Je pense que nous vous offrons toutes les garanties nécessaires, pour pouvoir vous exprimer comme vous le souhaitez dans le cadre réglementaire.

**Madame Nicole DEDEBAT :** Monsieur le Maire, il faut être deux pour cela. Même moi qui suis peut-être moins critique que d'autres, malgré ce que l'on peut en penser, j'ai l'impression que vous avez peur de la démocratie. C'est peut-être le fond du sujet, c'est ma pensée profonde. J'ai beaucoup de respect et d'estime pour l'ensemble de mes collègues élus, y compris vous, mais le sentiment profond est que vous n'intégrez pas le fait que la démocratie est exigeante. Elle est quelquefois difficile, mais elle doit s'assumer. Vous êtes le Maire, vous êtes élu de la majorité et cela vous oblige. Je n'ai pas toujours le sentiment que vous faites vivre la démocratie au-delà de ce que vous venez de dire.

**Monsieur le Maire :** j'ai également un profond respect pour l'ensemble des élus, en particulier pour vous, Madame DEDEBAT, c'est certain. Nous sommes effectivement dans un échange, vous avez participé à des comités de pilotage. Nous avons mené ensemble des actions concernant

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

*Madame Jenny GOLDMAN. Je pense que nous avons été ouverts. Nous pouvons certainement nous améliorer aujourd'hui dans notre manière de travailler avec les administrés, parce que le monde change et évolue. Nous avons effectivement un axe d'amélioration, mais je ne peux, par contre, pas vous laisser dire qu'il y a un déni de la démocratie. Nous avons été élus en responsabilité. Nous travaillons effectivement ensemble les sujets et nous portons les choses de manière constructive. Lors des débats, faire du débat politique sur les orientations qui sont données et qui sont portées, c'est tout à fait acceptable. Lorsque nous faisons face, par contre, à des mensonges, cela peut parfois me rendre mécontent. En tous les cas, j'ai un profond respect pour l'ensemble des institutions. J'ai un profond respect pour le fait de vous donner toute la place nécessaire et réglementaire, à laquelle vous avez droit, je n'ai aucun problème à ce sujet.*

**Question 4 posée par Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER**

*Monsieur le Maire, le Préfet a décidé que la distribution de l'eau ne serait plus confiée au SIECT pour les usagers Saint-lysiens. Comment voyez-vous la transition ?*

**Monsieur le Maire :**  *votre affirmation met en évidence votre méconnaissance de ce dossier. Il n'a jamais été dans les prérogatives de Monsieur le Préfet de désigner le concessionnaire de l'alimentation en eau potable d'un territoire. Monsieur le Préfet a réalisé la répartition de l'actif et du passif entre le SIECT et le Muretain Agglo.*

*Cet arrêté préfectoral stipule que la date de prise d'effet, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2023, est conditionnée à la pose des compteurs du réseau structurant et de la télégestion, dans le but de refacturer l'eau. D'ici là, Monsieur le Préfet a chargé le SIECT d'assurer les missions du service public de l'eau potable, par un arrêté de réquisition le 24 novembre dernier. Le Muretain Agglo a aujourd'hui, entre autres, la compétence « eau potable ».*

*Vous êtes conseiller communautaire, Monsieur REY-BETHBEDER et vous avez assisté au dernier Conseil Communautaire. A cette occasion, Monsieur le Président, André MANDEMENT, a fait un point de situation à l'ensemble des délégués communautaires. Dans les six mois à venir, il reviendra à l'Agglomération de prendre toutes les dispositions et de mettre tous les moyens en œuvre, afin d'assurer dans les meilleures conditions, le service public de la gestion de l'alimentation en eau potable des Saint-Lysiens et plus largement de l'agglomération.*

*Pour conclure, je vous réponds que la gestion de l'eau n'est pas de la compétence de la commune de Saint-Lys, et ce n'est donc pas à moi – pour reprendre vos termes – de « voir cette transition ». Ceci étant dit et contrairement à ce que vous avez affirmé dans votre tract distribué dans les boîtes aux lettres des Saint-Lysiens, je n'ai porté aucun recours contre la décision du Muretain Agglo. Les conseillers communautaires de la majorité, Madame LOUIT, Monsieur SUTRA et moi-même, avons voté contre ou nous nous sommes abstenus lors des Conseils Communautaires sur ce dossier. Nos votes traduisent non pas un souhait de rester coûte que coûte au SIECT, mais ils dénoncent un dossier mal mené depuis le départ. L'actualité le prouve : c'est d'une complexité sans nom et nombre de nos concitoyens parviennent difficilement à en saisir les tenants et les aboutissants.*

*Le seul argument sur lequel vous avez basé votre communication – à savoir que nous refusons la baisse du prix de l'eau – n'a pas de sens. Les investissements qu'il conviendra de réaliser pour aller au bout de ce dossier vont coûter extrêmement cher à nos administrés. « L'eau paye l'eau », faut-il vous le rappeler ? La baisse du prix de l'eau n'est pas pour demain. Encore une fois, c'est dommage de baser votre stratégie d'opposition sur des propos erronés : c'est de votre responsabilité. Je vous invite à revenir vers le Muretain Agglo qui aura tous les éléments nécessaires dans cette affaire.*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

23/34

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** je voulais avoir votre avis et nous l'avons eu, les Saint-Lysiens l'ont entendu. Je vous fais remarquer qu'une association des usagers de l'eau créée en 2011 à Saint-Lys et à Fonsorbes, a eu de profonds problèmes. Cette idée de sortir du SIECT ou de créer un syndicat commun, qui était l'idée de Monsieur AYCAGUER, est ancienne. Nous en sommes là parce que vous avez, vous et les personnes qui vous entourent, œuvré pour que cela ne se fasse pas. C'est un combat d'arrière-garde. Vous avez, de fait, soutenu les recours déposés puisque vous soutenez le SIECT, ses démarches et leurs différentes actions. Cette politique n'a pas été positive et lorsque nous avons demandé un débat sur l'eau, ce dernier s'est fait ailleurs. Ici, à Saint-Lys, vous l'avez organisé à huis clos. Nous aurions pu attendre et le faire à un autre moment pour associer les Saint-Lysiens. Cela vous arrange bien que ce débat reste, tel que vous le dites, « compliqué » alors qu'il n'est pas si compliqué que cela. Nous nous retrouvons maintenant dans une situation extrêmement complexe, puisque nous avons le château d'eau, la canalisation et l'usine qui restent la possession du SIECT, alors que, comme vous l'avez dit, les usagers Saint-Lysiens sont sous la compétence du Muretain Agglo. Nous en sommes arrivés à ce point et vous avez votre part de responsabilité. C'est facile de dire que ce sont des mensonges. Nous connaissons ce discours et les Saint-Lysiens le connaissent. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit de l'eau la plus chère du département et que le taux de fuite depuis 2011 n'a pas baissé, malgré les discours qui nous ont été assenés sur le fait qu'il fallait augmenter le prix de l'eau. Nous l'avons augmenté et nous devons réparer les fuites, mais cela n'a pas été fait. Des communes ont voulu sortir du SIECT pour une raison. Cette puissante association a été montée pour une raison. Vous pouvez dire que tout est mensonge, mais les gens jugeront.

**Monsieur le Maire :** je n'ai pas dit que ces éléments étaient des mensonges, Monsieur REY-BETHBEDER. La seule chose que nous avons faite et qui est de notre responsabilité c'est que, dans un Conseil Communautaire de 59 conseillers délégués, la Commune de Saint-Lys s'est positionnée contre. Telle est la seule action que nous avons menée.

**Madame Catherine LOUIT :** puisque vous parlez de mensonge, vous pourrez retrouver vous-même dans les comptes rendus des Conseils Communautaires mes interventions, où je disais qu'il était fatigant d'entendre dire que notre position était de défendre le SIECT. J'ai dit très clairement à tout le monde que nous n'étions pas là pour le faire. Ce qui a été dit – et vous l'avez repris – c'est qu'il s'agit d'un sujet complexe vis-à-vis des infrastructures et vis-à-vis de la continuité du réseau. Des compteurs auraient dû être installés. Des actifs et des passifs auraient dû être partagés. La décision de sortir du SIECT a pourtant été prise, bien avant que tout cela ne soit travaillé. A l'heure actuelle, le travail est mené dans le conflit et dans la difficulté, c'est ce que nous avons dénoncé. En aucun cas, nous n'avons eu la volonté déterminée de rester au SIECT. Je l'ai dit en Conseil Communautaire, retrouvez les comptes rendus et arrêtez de nous dire que nous sommes des menteurs !

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** c'est grave, on me traite de menteur ! Vous rigolez, mais je n'ai jamais employé ce terme. Nous sommes dans les faits, je n'ai pas dit cela. J'ai rappelé l'historique, je vous ai demandé votre avis et vous l'avez donné.

**Madame Catherine LOUIT :** vous avez dit « mensongers ».

**Monsieur le Maire :** vous avez écrit que je multipliais les recours contre ce dossier. Je suis désolé, c'est faux.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** le SIECT a multiplié les recours.

**Monsieur le Maire :** le SIECT, pas le Maire de Saint-Lys.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : personne de votre équipe n'a jamais participé à des actions de soutien pour le SIECT ?

**Monsieur le Maire** : quand le Muretain Agglo...

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : je vous ai posé une question, répondez pour une fois !

**Monsieur le Maire** : quand le Muretain Agglo a délibéré, le délégué était à ce moment-là, Monsieur SUTRA. Il était délégué au titre de l'agglomération au SIECT et non pas au titre de la mairie de Saint-Lys et il ne l'est plus.

Arrêtons donc de dire que nous avons multiplié les recours ! Arrêtons de dire des mensonges ! Vous vous rendez compte qu'aujourd'hui sur des réseaux d'eau, il va falloir poser des compteurs à l'entrée de Saint-Lys, sur la canalisation principale et à la sortie de Saint-Lys, puisque Fontenilles a décidé de rester au SIECT ! Vous avez dit tout à l'heure que Monsieur AYCAGUER avait prévu une fusion : si nous avons travaillé sur une fusion de deux syndicats avec une vision globale des choses, nous l'aurions soutenu, c'est certain. Au vu de la façon dont le dossier a été mené, nous nous sommes opposés contre sa gestion. Lorsque nous voyons la brigade financière qui se déclenche spécifiquement sur ce dossier, je me pose des questions pour savoir comment ce dossier a été mené. C'est la position que nous avons eue sur ce dossier, elle se limitait à dire que le dossier n'a pas été bien mené. C'était notre seule intervention.

Dire qu'à l'arrivée, nos administrés payeront le prix de ces décisions politiques non travaillées, c'est une certitude. Vous vouliez ma vision, vous pouvez la noter, parce que c'est une certitude que demain le prix de l'eau n'évoluera pas à la baisse. Je rajouterai que le SIECT n'a pas augmenté le tarif pour cette année, alors que le SAGe oui. Remettons toutes les données sur la table, Monsieur REY-BETHBEDER, vous serez constructif, nous pourrons travailler ensemble, mais tant que vous assènerez, et en plus par écrit, des mensonges, alors que nous ne sommes pas compétents sur ce dossier-là, nous réagissons.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : concernant le prix de l'eau, celui du SIECT est bien plus élevé que celui du SAGe, y compris en tenant compte des augmentations. Vous parlez de démocratie participative, notre groupe et moi, nous estimons que l'eau méritait un réel débat au sein de la population. Celui-ci n'a pas eu lieu parce qu'il ne vous arrange pas. Je vous fais remarquer que si Monsieur SUTRA n'est plus conseiller communautaire auprès du SIECT, c'est qu'il y a une raison : son opposition à la politique qui était menée. Vous pouvez dire ce que vous voulez, ce sont les faits.

**Monsieur le Maire** : cela n'a rien à voir. Vous voyez, encore une fois, l'information est biaisée. Nous allons donc arrêter le débat et nous passons à la question suivante.

#### **Question 5 posée par Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER**

Monsieur le Maire, le garage à vélo du centre-ville, annoncé en 2020, 2021 puis 2022, est-il enfin installé ? De même, où en est-on des cheminements piétonniers et cyclables des routes de la Lamasquère et de Saint-Clar ?

**Madame Céline BRUNIERA** : lors de la dernière commission communale chargée de l'aménagement du territoire, le 10 novembre dernier, nous vous avons présenté entre autres, les marchés publics lancés pour accompagner l'action de la collectivité. Vous étiez présent. Un compte rendu vous est d'ailleurs parvenu le 6 décembre dernier.

Le premier marché initié, présenté lors de cette commission, concerne le mobilier urbain avec l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan-guide. Cet outil communal permettra une implantation en

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

cohérence des divers mobiliers nécessaires au fonctionnement, à l'information et à la sécurité de l'espace public. Ce document sera un outil d'aide à la maîtrise des petits aménagements projetés, à court et moyen terme et un outil précieux pour l'ensemble des services communaux, mais également pour chaque partenaire de la Collectivité. Il sera réalisé en association directe avec l'architecte des Bâtiments de France – compétent pour la servitude qui s'applique à Saint-Lys – et il s'appliquera en relai de la mise en action du contrat Bourg-Centre.

Je profite de votre question pour vous indiquer des éléments nouveaux – Monsieur le Maire en a parlé dans les « décisions du Maire ». En effet, suite à l'appel à candidatures, le prestataire de services a été retenu et notifié, il est à l'œuvre aujourd'hui pour quatre mois au maximum, avec une fin de mission prévue courant mars 2023.

**Monsieur le Maire :** pour compléter les propos de Madame BRUNIERA, nous sommes dans une volonté de travailler en partenariat avec l'architecte des Bâtiments de France et de préserver l'esprit « Bastide ». Des choses sont à traiter par rapport au mobilier urbain, que nous mettons dans le périmètre classé de la Halle. Nous y sommes attentifs. Le cahier des charges est là pour finaliser tout cela, comme Madame BRUNIERA l'a rappelé.

Dès la fin des études, nous pourrons mettre en place un mobilier cohérent, même s'il sera peut-être amené à bouger par la suite, avec notamment des racks à vélo et ensuite, un travail sera mené dans le cadre de la participation citoyenne du Bourg-Centre, pour voir comment ce dossier va être mené. Nous sommes en retard sur ce dossier, car pour la pose de mobilier urbain, dans le cadre de ce travail en partenariat, nous souhaitons vraiment avoir de la cohérence. Je ne retiens pas l'année 2020 qui était compliquée entre les élections et de COVID-19, etc., mais en 2021 et 2022, nous avons pris un peu de retard. Nous allons le rattraper, je vous l'assure.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** je suis content d'apprendre que vous avouez votre retard. C'est bien, cela peut arriver. Je ne vous demande pas autre chose, je l'accepte, c'est l'action publique. Si j'ai bien compris, les études seront terminées en mars 2023 ? Dans la foulée, nous aurons donc l'installation. Est-ce que nous pouvons avoir une date de l'installation de ces mobiliers urbains concernant les vélos ou pas ?

**Madame Céline BRUNIERA :** nous vous l'avons expliqué en commission communale. Je ne comprends donc pas que vous reveniez là-dessus, mais ce n'est pas un souci.

**Monsieur le Maire (suite à des réactions du public) :** s'il vous plaît, le public. On n'intervient pas, s'il vous plaît.

**Madame Céline BRUNIERA :** dans la mesure où les réponses ont déjà été données, exprimées et expliquées, je ne comprends pas pourquoi les questions sont posées de la même manière. Ce document est un plan-guide qui va permettre de donner une trame, afin de permettre un travail cohérent de tous les services et dans différents domaines. Cela ne veut pas dire que dans quatre mois, le mobilier urbain en question sera installé sur un lieu ou un autre. Des directions pourront être suivies par les différents services.

**Monsieur le Maire :** à partir de là, nous installerons dès que nous pourrons le fameux mobilier urbain, entre autres pour les vélos, parce qu'il y a effectivement un enjeu.

**Madame Céline BRUNIERA :** ils seront installés dès lors qu'ils auront fait l'objet d'une demande d'autorisation et d'un accord, ce que nous avons également expliqué, quand nous en avons parlé en commission communale.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

26/34

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : je repose la question pour les Saint-Lysiens, car ils ne sont pas à la commission d'aménagement du territoire, excusez-moi. Ils veulent du concret, ils veulent savoir quand le mobilier urbain sera installé. Les personnes m'en parlent et me le demandent depuis longtemps et je suis tout simplement incapable de répondre. Vous pouvez parler des études, mais ce n'est pas une réponse. Votre réponse est la réponse typique dont les personnes se lassent. Vous l'avez dit : « on a du retard ». J'aime cette réponse, je n'ai aucun souci à entendre cela, mais il faut parler clairement aux personnes.

**Monsieur le Maire** : à ce propos, pour que je n'entende pas des reproches sur le fait que nous ne respectons pas la Bastide, le cahier des charges est là pour être en cohérence avec notre environnement, car il est précieux et il nous faut le préserver.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : je trouve insupportable d'avoir les réponses qu'on nous a apportées et de se moquer de nous comme vous le faites.

J'ai participé à la commission « aménagement » et par rapport à la question de Monsieur REY-BETHBEDER, vous n'aviez apporté aucune réponse. Vous nous avez apporté le plan-guide, vous nous avez apporté la volonté de travailler avec les architectes des Bâtiments de France, afin d'éviter de répéter la mise en place des conteneurs enterrés sur lesquels vous aviez oublié de les consulter.

**Monsieur le Maire** : le Muretain.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : non, vous, Monsieur le Maire, parce que vous avez le pouvoir de police en urbanisme. Arrêtez de faire croire aux personnes que ce n'est pas vous, mais le Muretain ! Vous usez tout le temps de cette manière de reporter la faute sur les autres. Vous n'avez aucun courage, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : pas du tout. Monsieur BERTRAND, nous allons arrêter parce que si nous parlons de courage, je pense que nous pouvons en débattre.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : allez au fond des mots.

**Monsieur le Maire** : certaines compétences ne sont effectivement pas les nôtres. En tous les cas, nous tirons les erreurs excusez-moi, les leçons des erreurs passées.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : gros lapsus.

**Monsieur le Maire** : non, il ne s'agit pas d'un gros lapsus, Monsieur BERTRAND. Nous mettons simplement en place des choses carrées et propres. Nous ne vous manquons absolument pas de respect. Nous vous expliquons simplement les procédures qui, dans une administration, sont bien présentes et réelles. Nous souhaitons bien entendu les respecter comme la loi nous le demande.

**Madame Annie LE PAPE** : nous avons réclamé des rails à vélo depuis longtemps. Que l'on n'en mette pas à la Bastille, nous pouvons encore...

**Monsieur le Maire** : à la « Bastide » et non la « Bastille ». Nous allons rester modestes, Madame LE PAPE.

**Madame Annie LE PAPE** : je commence à être fatiguée... donc des rails à vélo devant certains commerçants, ce serait judicieux, parce que des vélos sont volés. Il serait souhaitable d'installer quelques rails à vélo, à quelques endroits, sans demander la permission. Je suis désolée, vous l'aviez promis.

**Monsieur le Maire** : le temps administratif ou les contraintes sont parfois là, mais nous souhaitons

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

les respecter à la lettre.

**Madame Annie LE PAPE** : c'est très long.

**Monsieur le Maire** : c'est très long, sur ce sujet, Madame LE PAPE, nous sommes complètement d'accord. Nous aimerions tous que les choses avancent plus vite, je vous l'accorde.

Pour répondre à la deuxième partie de votre question, Monsieur REY-BETHBEDER, concernant les cheminements piétonniers et cyclables des routes de Lamasquère et Saint-Clar : sur ces deux axes structurants, les dossiers avant-projets de création de pistes mixtes (piétonniers/cycle) sont finalisés à ce jour par la société BET URBALINK en lien avec le Muretain Agglo, dont c'est la compétence. Les études menées par le SDEHG concernant les deux secteurs, sur les effacements de réseau, sont en cours de finalisation.

Concernant la route de Lamasquère, des rencontres avec les administrés impactés sont programmées en janvier 2023 afin de présenter les tracés et définir ensemble les modalités de régularisation et d'acquisition foncière si c'est nécessaire. Les invitations vont partir demain.

Concernant la route de Saint-Clar, les mêmes rencontres seront programmées en février 2023. L'objectif étant de planifier une réunion publique après les congés d'hiver 2023, en présence de l'ensemble des intervenants et de l'ensemble de la population concernée par ces modes de déplacement au-delà des propriétaires. L'objectif est de revenir vers vous après les vacances d'hiver avec une commission et une réunion publique.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : je vous remercie pour la réponse, vous avez apporté des éléments intéressants.

#### **Question 6 posée par Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER**

Monsieur le Maire, beaucoup de malfaçons ont été constatées au COSEC et au stade de rugby, comment les expliquer et comment sont-elles réparées ?

**Monsieur le Maire** : nous avons déjà abordé le sujet tout à l'heure, mais Monsieur SOLOMIAC a quelques éléments de réponses.

**Monsieur Christophe SOLOMIAC** : « beaucoup de malfaçons », je dirais « quelques », ce qui me semble plus à propos. Nous n'expliquons pas ces malfaçons, nous les constatons.

Au niveau du stade de rugby, après expertise et analyse par des professionnels à notre demande, les fissurations sont dues à un problème de séchage des blocs et à un défaut de réalisation au niveau des acrotères. Une réunion doit avoir lieu en janvier prochain avec les acteurs du chantier – les entreprises qui ont réalisé ces travaux – l'architecte et le bureau de contrôle pour décrire les reprises qui vont être réalisées, selon un planning qui sera proposé lors de cette réunion.

En ce qui concerne le COSEC, le carrelage posé dans certaines douches va devoir être repris pour permettre un écoulement de l'eau. En attendant, il a été posé des barres de seuil, pour permettre un cantonnement de l'eau dans l'espace douche.

Pour les fuites d'eau rencontrées lors d'épisodes de fortes pluies, l'entreprise qui a réalisé la couverture doit venir parfaire la liaison entre l'ancienne halle et la nouvelle.

Concernant la porte d'entrée du COSEC qui ferme mal ou pas, il s'agit d'un problème de planéité de la porte, qui a nécessité plusieurs réglages, sans toutefois apporter satisfaction. L'entreprise va procéder à une reprise plus importante afin que ce problème soit résolu.

**Monsieur le Maire** : comme l'a dit Monsieur SOLOMIAC, nous avons quelques malfaçons. Sur un chantier, il arrive que les entreprises ne réalisent pas tout à fait le travail souhaité. Nous avons vu par

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

exemple, sur le chemin Pillore, que le travail de réfection de la voirie n'a pas du tout été bon. Les travaux ont donc été refusés au Muretain Agglo et ils sont également en cours de reprise. Je tiens à remercier l'action des services, à la fois des services techniques et du service juridique, qui sont en lien avec l'assurance et les experts, afin de mener ce dossier au mieux et de régler ces dysfonctionnements.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** est-ce que les services municipaux sont intervenus sur certains de ces chantiers ou pas ? J'imagine qu'il y a des assurances.

**Monsieur Christophe SOLOMIAC :** comme nous sommes en période de garantie sur ces chantiers, les entreprises reprennent les travaux.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** d'accord. J'imagine que ces entreprises ont des chefs de travaux qui suivent les travaux. Plusieurs malfaçons sont effectivement étonnantes. Comment se fait-il qu'un suivi n'ait pas été assuré ? Est-ce une défaillance de l'entreprise ? Des choses sont assez voyantes.

**Monsieur Christophe SOLOMIAC :** je vais vous faire part de mon expérience personnelle, parce que c'est mon cœur d'activité professionnelle : des problèmes surviennent sur tous les chantiers.

**Monsieur le Maire :** l'objectif est de les reprendre et de faire ensuite le travail avec les outils juridiques qui sont les nôtres, afin de contraindre les personnes à réparer. Ces choses arrivent et nous devons les traiter.

#### **Question 7 posée par Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER**

**Monsieur le Maire,** que pensez-vous des incivilités qui se passent sous la halle de Saint-Lys ?

**Monsieur Denis BUVAT :** Monsieur REY-BETHBEDER, je ne suis pas sûr de comprendre de quoi vous parlez exactement. De toute façon, ma pensée concernant les incivilités réelles ou présumées n'a pas beaucoup d'importance.

Concernant les déchets laissés sous la Halle, les services ont mis à la disposition des jeunes qui cherchent un abri couvert pour se voir, deux récipients régulièrement vidés par les services techniques. Notre Police Municipale rencontre souvent ces jeunes pour leur demander de respecter les règles simples de propreté.

Concernant la suspicion de trafic de stupéfiants, je vous informe qu'à ce jour, aucune constatation réelle n'a pu être faite par les équipes de la Gendarmerie. Deux opérations conjointes (Police Municipale/Gendarmerie anti-stups) ont pourtant eu lieu, fin novembre et début décembre, dans plusieurs lieux de Saint-Lys. Seul un consommateur mineur a été interpellé. Le chien spécialisé n'a marqué aucun lieu présumé de revente régulière de cannabis.

Pour les jours à venir, sachez qu'un arrêté municipal anti-regroupement vient d'être validé en Préfecture et qu'un accord avec le bailleur social Les Chalets est déjà acté pour intervenir dans les halls d'immeubles. Le but de cet arrêté est de donner un cadre légal, qui permettra de faire intervenir les services de Gendarmerie et éventuellement notre Police Municipale dans différents lieux de regroupements identifiés comme gênants. En cas de perturbation, leur mission sera alors de disperser, d'intervenir ou de verbaliser.

**Monsieur le Maire :** pour compléter la réponse de Monsieur BUVAT, nous prenons très au sérieux les nuisances qui peuvent survenir partout dans la commune. D'ailleurs, je salue la coopération Police Municipale/Gendarmerie, car nous avons une convention de coordination. Nous avons rencontré le Commandant CHARRIER il y a 15 jours pour refaire le point avec lui. Il est le chef de groupement de la brigade du Mirail qui chapeaute Plaisance et Saint-Lys. J'en ai discuté avec Madame la Sous-Préfète

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

de Muret. Je dois voir Monsieur le Sous-Préfet prochainement, afin d'aborder ces questions. Dans la concertation, Monsieur BUVAT l'a souligné, un travail est également mené avec les Chalets, afin de régler les problèmes qui pourraient survenir dans certaines résidences et qui génèrent souvent un sentiment d'insécurité que nous prenons très au sérieux.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** nous avons déjà posé la question concernant l'utilisation de la vidéo notamment sous la Halle. Je sais que le projet a pris du retard. Où en sommes-nous ? Pouvons-nous peut faire un point d'étape ? Quand la vidéo sera-t-elle installée, puisque ce serait le type d'équipement qui permettrait de compléter notre action ? J'ai d'ailleurs vu qu'une caméra avait été installée pour surveiller des dépôts sauvages, cela va donc dans le bon sens.

Je fais une parenthèse : nous avons mis cette action dans notre tract, qui n'est pas simplement du dénigrement, puisque nous y avons également mis des choses positives, mais vous avez omis de le dire.

**Monsieur le Maire :** nous reviendrons sur la vidéoprotection, puisque ce n'était pas l'objet de la question. Nous pourrions en reparler. Monsieur BUVAT, juste un point d'étape très rapide.

**Monsieur Denis BUVAT :** le marché SCOPELEC dont nous avons parlé l'autre jour a été dénoncé. Un nouveau dossier est en cours de montage, afin de réaliser une nouvelle consultation en début 2023. Ce nouvel appel d'offres nous permettra de répondre techniquement et correctement aux obligations légales et de revoir le budget qui sera nécessaire pour réaliser ce projet.

**Monsieur le Maire :** nous avons fait valider l'implantation par la Préfecture dans le courant du mois d'octobre ou de novembre. Je crois que c'était le 5 novembre ou même début décembre. Les différents secteurs ont aussi été validés en Préfecture. Nous avons assis les périmètres où la vidéo protection pourra être installée. Les « histoires » de SCOPELEC nous ont ralenti. Le travail avec la Préfecture a également été repris. Nous avançons donc plutôt bien, je vous rejoins une nouvelle fois, c'est parfois très long, mais nous avançons dans le respect des procédures.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** la Halle est un peu le symbole de Saint-Lys. Elle est particulièrement visible. Les Saint-Lysiens ont un certain point de fixation là-dessus, ce qui est tout à fait normal. Je pense qu'il faut vraiment avancer sur ce dossier et ce moyen moderne permet de voir ce qu'il en est en réalité.

**Monsieur Denis BUVAT :** de toute façon, aucune caméra ne sera installée sous la Halle, car cela a été refusée, encore une fois, par les Bâtiments de France.

**Monsieur le Maire :** afin de préserver le patrimoine, nous ne pouvons pas toujours mettre en œuvre certains projets dans la pratique.

#### **Question 8 posée par Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER**

Monsieur le Maire serait-il possible de remettre la rampe d'escalier qui a été enlevée en avril 2021 pour accéder à la Gravette ?

**Monsieur le Maire :** c'est prévu.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** pour quand ?

**Monsieur le Maire :** c'est prévu au premier semestre 2023, parce la rampe est nécessaire. J'ai également été interpellé par des personnes sur ce sujet. J'espère que son installation ne prendra pas trois ans et que nous pourrions nous féliciter de voir une rampe qui arrive assez rapidement dans cet

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

escalier.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** nous posons souvent certaines questions, mais j'entends très bien que des retards surviennent. Quand vous le dites, nous n'avons aucun souci. Ce qui n'est pas admissible et ce que les Saint-Lysiens ne comprennent souvent pas, est l'absence de réponses. Vous pouvez très bien dire aux gens que vous avez pris du retard. Ce n'est pas un souci, nous pouvons le comprendre, nous pouvons l'entendre. C'est souvent le sens de nos questions.

**Monsieur le Maire :** je le dis souvent mais parfois ce n'est pas forcément audible. En tous les cas, la rampe est bien prise en compte.

## QUESTIONS ORALES : SAINT-LYS EN VIE

### Question posée par Monsieur Thierry BERTRAND

Monsieur le Maire, lors de la réunion publique concernant la mise en œuvre du REV 8 qui s'est tenue le 8 décembre dernier à l'Escalys, il nous a été présenté le tracé concernant la commune de Saint-Lys. Il s'avère que ce tracé passe sur des propriétés privées. Après contact avec ces propriétaires, ceux-ci indiquent qu'ils n'ont pas été informés de ce projet qui impactera leur propriété. Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les procédures d'acquisition et sous quelles formes vont-elles se mettre en œuvre ?

**Monsieur Jean-Luc JOUSSE :** Le Réseau Express Vélo (REV) est un réseau cyclable qui a pour ambition de relier les communes de la périphérie toulousaine entre elles ou vers la métropole. C'est un projet porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne de création de pistes cyclables en site propre pour encourager le déplacement à vélo, notamment pour les trajets domicile-travail. Les prochaines pistes cyclables seront réalisées en concertation avec leurs futurs utilisateurs.

Dans le cadre du REV 8 qui relie Saint-Lys à Plaisance-du-Touch via Fonsorbes, des ateliers ont été organisés par le Département le 8 décembre dernier, auxquels vous avez vous-même assisté. Les participants ont notamment échangé sur les aménagements et les équipements de cette voie : éclairage et équipement. Comme cela a été indiqué par les élus et les techniciens, le Département a retravaillé le tracé du REV de sorte à empiéter le moins possible sur les propriétés privées.

Ce projet sera porté comme tout projet d'utilité publique. Il répondra au principe du tracé, puis une enquête cadastrale sera réalisée, pendant laquelle une prise de contact sera effectuée avec les propriétaires. Bien entendu, la ville de Saint-Lys soutient pleinement ce projet destiné à développer les solutions de mobilité durable, face au défi climatique que nous rencontrons, mais nous ne sommes pas porteurs de ce projet. Le projet étant porté par le Département, il reviendra à cette instance de procéder aux acquisitions.

**Monsieur le Maire :** pour compléter les propos de Monsieur JOUSSE, les REV 8-9 et tous les REV qui sont en train d'être mis en place par le Département ont fait l'objet de beaucoup de réunions de concertation, de réunions de travail, au cours desquelles le tracé a été défini de manière générale. Il va partir de Saint-Lys : la question est de savoir où exactement, et forcément pour passer entre les équipements existants (les arbres, les routes et les pistes cyclables, etc.), le tracé peut venir impacter des propriétés privées. Nous aurons la même problématique pour la route de Saint-Clar et de Lamasquère. Des négociations avec les propriétaires seront ensuite menées une fois que le tracé global sera défini. Ces négociations relèveront de la compétence du Département.

Nous pourrons revenir sur les sujets pour lesquels nous portons les délégations : Madame BRUNIERA en a parlé tout à l'heure avec les acquisitions à 1 € le m<sup>2</sup>, lorsque nous sommes sur des délaissés, etc.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

-

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

31/34

*La manière dont le Département mènera les négociations avec les propriétaires sur le REV 8 relève toutefois de sa seule compétence.*

**Monsieur Thierry BERTRAND :** *comme Monsieur JOUSSE l'a précisé, j'ai participé à cette réunion. Je n'étais pas le seul, Annie LE PAPE était avec moi. Il nous a été présenté plus qu'un tracé de principe, puisque le bureau d'études qui intervient nous a précisé, pour la partie Saint-Lysienne, que le point de départ était le carrefour de la route de Fontenilles et de la 632, alors que sur le tracé, le projet part du boulo-drome. Nous constatons donc une modification. Ils nous ont bien expliqué qu'ils allaient prendre sur le talus du centre commercial et qu'ils allaient taluter et raser pour pouvoir réaliser une bande de cinq mètres de large, afin de faire passer la piste à double sens. Ils vont également supprimer des places de parking au niveau du centre commercial et de la pharmacie.*

*Le tracé passe également au niveau de la station Total. Quand vous prenez cinq mètres au niveau de la station Total, vous vous demandez comment vous allez accéder ensuite aux pompes et ainsi de suite tout le long. Même si c'est de la compétence du Conseil Départemental, je pense qu'il est quand même important et notamment en rapport avec le dialogue citoyen, d'informer les personnes concernées avant de mettre en réunion publique des informations qu'elles ne détiennent même pas. Monsieur JOUSSE a d'ailleurs précisé que le REV 8 faisait partie de son domaine d'activité et que c'était un des chantiers qu'il suivait. Imaginez quand vous apprenez la situation à ces personnes ! Je l'ai fait, je suis allé les voir et j'ai demandé si elles étaient au courant. La réponse était : « pas du tout, personne n'est venu nous voir. » Certaines personnes ont des propriétés privées avec des jardins, nous pouvons peut-être dire que tout compte fait les cyclistes les gêneront peut-être un peu moins, mais certains exercent des activités économiques. Une partie de leur activité leur est retirée sans les prévenir et ce retrait est pourtant dévoilé en réunion publique. Je pense qu'en termes de dialogue citoyen, nous faisons les choses à l'envers par rapport à ce qui devrait se faire.*

**Monsieur le Maire :** *je ne suis pas du tout d'accord avec vous.*

**Monsieur Jean-Luc JOUSSE :** *vous avez assisté à la réunion donc vous avez bien écouté, car la réunion était assez lisible et assez audible. Le tracé est effectivement bien défini, mais pas dans son dimensionnement ni dans la technicité employée. Ils ont dit qu'ils allaient « prendre » sur le Leclerc, mais ils n'ont pas dit ni le mètre, ni rien d'autre. Qu'est-ce que vous allez dire aux propriétaires ? Vous allez dire : « on prend un mètre, deux mètres, 50 cm ? Peut-être, peut-être pas ? » ?*

**Monsieur Thierry BERTRAND :** *je pense que Madame GOUPIL a entendu aussi bien que moi. Ils ont parlé de bandes de 5 mètres quand c'est possible, et à Saint-Lys c'est possible. A Fonsorbes, ils ont précisé qu'ils avaient un problème et qu'ils passeraient à 4 mètres parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement. À Saint-Lys, nous passons à 5 mètres et nous n'allons pas « chipoter » pour un mètre.*

**Monsieur Jean-Luc JOUSSE :** *nous ne « chipotons » pas. Excusez-moi...*

**Monsieur Thierry BERTRAND :** *vous me laissez finir, s'il vous plaît, Monsieur JOUSSE. Monsieur le Maire, vous intervenez ou vous n'intervenez pas ?*

**Monsieur le Maire :** *Monsieur BERTRAND, c'est un sujet qui est porté par le Département avec un tracé. Aujourd'hui, nous n'avons pas les informations pour savoir si ce sera 4 mètres ou 5 mètres parce que ce n'est pas finalisé.*

**Monsieur Thierry BERTRAND :** *il fallait venir à la réunion, les maires de Fonsorbes et de Plaisance étaient présents. Vous auriez été le bienvenu, je le pense.*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Té. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

32/34

**Monsieur le Maire :** Monsieur BERTRAND, je me suis excusé parce que j'étais indisponible ce soir-là, ce qui peut m'arriver, comme tout le monde. Je ne peux pas assister à toutes les réunions. Heureusement que j'ai des adjoints qui sont là pour m'aider et aider la Collectivité à porter les dossiers. Autrement, je ne vois pas non plus comment vous pourriez faire vous non plus.

Il s'agit d'un dossier porté par le Département ; vous êtes allés contacter les propriétaires mais le Département a lancé la concertation. Quand on construit ce type d'équipement, nous sommes dans le sens de l'intérêt général. Le point de départ du tracé est Saint-Lys et je pense qu'à terme, il partira même de Sainte-Foy. Des réflexions sont en cours dans la continuité. Un tracé générique est dessiné en fonction des contraintes. Je sais que des concertations ont été organisées à Plaisance-du-Touch où des personnes sont intervenues. Le Département avait imaginé un tracé au départ qui a été modifié ensuite.

Je peux dire que l'association « Deux pieds, deux roues » s'est beaucoup investie dans ce dossier sur l'ensemble du tracé. Des remarques ont été émises avec les usagers de pistes comme le REV. Une fois que le tracé général sera défini, des études seront menées et quelques points techniques seront à finaliser à Saint-Lys mais c'est le Département qui les mène. Lorsque ce sera prêt, il ira négocier avec les propriétaires. Pour entrer dans la démarche, lorsqu'il s'agit de projet d'intérêt général, qui implique des acteurs, une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) peut être mise en œuvre. Cela prend du temps et les procédures sont lourdes pour une Collectivité Territoriale, mais l'intérêt général doit primer et en conséquence, des déplacements en sécurité. Le Département avec ses services va travailler en négociation avec les propriétaires, car il s'agit de sa compétence.

**Madame Céline BRUNIERA :** ce soir-là il a été proposé un atelier de concertation ; l'objectif était de mobiliser les Saint-Lysiens sur un sujet précis, qui est ce projet REV avec ses continuités. Malheureusement, cela n'a pas mobilisé beaucoup de Saint-Lysiens, bien qu'un thème précis eût été défini, Monsieur REY-BETHBEDER. La communication autour de ces ateliers a été assurée : sur internet, flyers et affiches. Je crois qu'en tout et pour tout, 7 Saint-Lysiens, dont 5 élus, étaient présents.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** de même que Monsieur le Maire, j'ai des obligations. Je ne pouvais pas être présent ce soir-là.

**Monsieur le Maire :** moi non plus, Monsieur REY-BETHBEDER, cela arrive.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** exactement, le cas est le même. Je ne pense pas être souvent absent dans les conseils et commissions d'Agglo. Je n'ai pas de leçon à recevoir de ce côté.

**Madame Céline BRUNIERA :** l'objet de mon interpellation n'était pas sur le fait que vous soyez présent ou pas, mais sur le fait de dire qu'il s'agissait d'un atelier de concertation avec un thème extrêmement précis et de la communication. Je fais le rapport avec l'échange que nous avons eu tout à l'heure, où vous faisiez le reproche que la charte était trop globale et qu'il fallait un thème précis. Nous avons là l'exemple d'un atelier de concertation avec le thème précis et la concertation qui va bien, mais nous voyons que nous avons du mal à mobiliser, pourtant cela intéresse tout le monde.

**Monsieur le Maire :** malgré cela, les gens ne se mobilisent malheureusement pas.

**Monsieur Thierry BERTRAND :** vous voyez que là aussi nous avons un parfait exemple où nous faisons du hors sujet. Par rapport à la question que j'ai posée, tout ce qui vient d'être dit n'était pas dans le sujet.

**Monsieur le Maire :** vous avez raison, puisqu'il s'agit d'un hors sujet, Mesdames et Messieurs, je vais

donc clore ce Conseil. Monsieur BERTRAND, puisque vous dites que nous sommes hors sujet, nous n'allons pas revenir sur du hors sujet ?

**Monsieur Thierry BERTRAND** : je veux revenir à ma question.

**Monsieur le Maire** : vous avez parlé des propriétaires et du fait qu'ils n'étaient pas au courant mais la question des propriétaires ne relève pas de notre compétence, mais de celle du Département. Je vous écoute.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : nous allons en finir là parce que je pense que comme d'habitude, nous ne nous comprenons pas et vous aimez bien ce petit jeu.

**Monsieur le Maire** : encore une fois, les jugements de valeur, Monsieur BERTRAND, sont un peu pénibles autour de cette table, mais je vous écoute.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : quel autre jugement voulez-vous que je fasse, à part des jugements de valeur ?

**Monsieur le Maire** : tout simplement, pas de jugement. Je ne suis pas là pour cela.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : nous sommes là pour cela, Monsieur le Maire. Il faut bien se juger.

**Monsieur le Maire** : non, Monsieur BERTRAND. Je m'inscris en faux, nous ne sommes pas là pour faire des jugements de valeur. Nous sommes là pour discuter de politique, donc je vous écoute.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : vous faites donc forcément des jugements.

**Monsieur le Maire** : non, pas du tout.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : nous ferons un atelier philosophique avec Monsieur PLANCHON.

**Monsieur le Maire** : nous ne nous comprenons pas à ce niveau, Monsieur BERTRAND, mais je vous écoute, un peu de guirlandes clignotantes dans cette période un peu triste, je vous écoute.

**Monsieur Thierry BERTRAND** : moi, j'aurais bien aimé pour ces propriétaires que ce soit un peu plus clignotant que ce qui va leur être proposé. J'ai bien compris tout ce que vous m'avez dit, mais ce que je vous demande, Monsieur le Maire – peut-être que vous en avez la possibilité parce que le Conseil Départemental n'est pas une instance qui vous est étrangère – est que nous obtenions le dossier du bureau d'études. La personne qui est intervenue pour le bureau d'études a bien dit qu'elle allait taluter, prendre des places et prendre 4 à 5 mètres. Le bureau d'études commet-il une erreur ?

**Monsieur le Maire** : ces données sont prévisionnelles. Monsieur BERTRAND, c'est extraordinaire, chez vous, tous les bureaux d'études font des erreurs. Je vous invite à écrire au Président du Département qui vous recevra probablement avec plaisir et qui vous expliquera tous les tenants et les aboutissants de ce projet. « Les bureaux d'études sont nuls, ils font des erreurs », je n'entends que cela de votre part. Il s'agit de professionnels qui travaillent, qui ont la connaissance technique des dossiers et qui les mènent avec leurs compétences. Sur ces paroles, Mesdames et Messieurs, je clos la question. Je vous remercie d'avoir assisté à ce Conseil Municipal.

Nous clôturons la séance et je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, paisibles et sereines.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45**

**Secrétaire de séance  
Denis BUVAT**

MAIRIE DE SAINT-LYS  
1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

